Recensement des primes communales en Province de Luxembourg (dernière mise à jour: avril 2019)

Attention!!! Ce tableau ne doit être considéré que comme une "gremière information". Les citovens grendront soin de vérifier augrès de leur administration communale le maintien et les conditions d'octroi de ces grimes

Commune	Code postal	Site internet communal	Primes disponibles	Montant	Service à contacter	Personne de contact	Téléphone	Adresse mail	Date de prise de contact	Date de fin d'octroi	Remarques	Lien vers le site
1 Order	6700	http://www.arlon.be	Prime à la rénovation de façades pour des travaux d'embellissement de façades de maison d'habitation sur le territoire de la Commune d'Arlon	500 € max (750 € pour immeubles repris au patrimoine monumental)	Patrimoine	Frédéric GERARD	063/67 00 25	frederic.gerard@arlon.be	3/04/19	pas de changements prévus		
Allon	6700	nup.//www.anoniac	Prime à l'éclairage des façades pour la mise en valeur des façades par éclairage électrique sur le territoire de la Commune d'Arlon	500 € max (pour les immeubles situés dans le centre historique de la ville d'Arlon ou repris au patrimoine monumental)	Patilitatie	Prederic de NAKD	063/67 00 23	reservation of annual	3/04/13	pas de changements prevus		http://www.arlon.be/index.php?id=128
2 Attert	6717	http://www.attert.be	Néant Prime à la rénovation	Néant	Urbanisme	Pierre LHOEST	063/24 27 76	pierre.lhoest@attert.be	24/04/19	pas de changements prévus	Délai d'introduction de maximum 3 mois à dater	
3 Aubange	6790	http://www.aubange.eu	Prime à l'énergie Prime à l'énergie Prime façade (bătiments d'avant 1980 - façade principale - nouvel enduit, mise en peinture)	20% de la prime régionale - 500 € max 400 € (+200 € si immeuble dans le périmètre de la rénovation urbaine d'Athus)	Logement	Elodie MARCHAL du lundi au vendredi de 8h30 à 12h	063/38 12 71	marchale@aubange.be	2/04/19	pas de changements prévus	de la réception de la notification d'octroi de prime régionale. Attention, la demande doit être introduite avant les travaux. Non cumulable avec la prime énergie	http://www.auhange.eu/index.php/serviceIngement
	6600		Prime à la construction d'une première habitation	250 €+60 €/ enfant à charge			+	ſ		changements prévus très prochainement mais toujours pas de changement le	Patternoon, as demande don este mandadate arant nes autrasse. Hon commande aree as printe energie	
.k Bastogne		http://www.bastogne.be	Prime à l'achat d'une première maison unifamiliale ou d'un premier appartement Prime à la réhabilitation d'une maison (si prime régionale accordée)	130 € + 60 € / enfant à charge	Logement	José KENLER Fabienne FOULON	061/24 09 71	j.kenler@bastogne.be	23/04/18	changements prevus tres prochamement mas toujours pas de changement le 2/3/2017		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques (si prime régionale accordée) Prime à l'épuration individuelle	250 € habitation construite avant 1999 : 15% du montant de la facture, max 744 €	Environnement			f.foulon@bastogne.be				
			Prime à la construction ou à la transformation	habitation construite après 1999 : 248 € S00 €	Urbanisme	Freddy COPINE	061/21 02 71	freddy.copine@publilink.be	14,04,15			http://www.bastogne.be/commune/vie-pratique/primes-communales
		http://www.bertogne.be	Prime à l'audit énergétique Prime à l'isolation du toit ou des combles	125 € 30 % facture - 125 € max	Tourisme	Nadine JACQUET	061/21 02 78	nadine jacquet@publilink be	2/04/19	pas de changements prévus		
5 Bertogne	6687		Prime à l'isolation du sol Prime au placement de double ou triple vitrage	30 M Metalic 123 C max							Fournir la preuve de l'octroi d'une prime régionale + une copie de la facture - max 2 primes par logement ; ces primes sont versées sous forme de chèques commerces valorisables sur les communes de Bertogne, Ste Ode et Tenneville	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	125 €								http://www.hertogne.he/ma-commune/servicescommunaux/urhanisme/urhs
	6880	http://www.bertrix.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	700 € 300 € si obtention de la prime régionale	Urbanisme té	Grégory SON Célia BAYARD	061/41 02 54 061/41 02 77 0497/77 57 72	gregory son (Byubillink be gregory son (Byubillink be cella bayard (Byubillink be	8/04/19	pas de changements prévus		
			Prime à l'installation d'une régulation thermique	10 € / vanné thermostatique, 50 € / sondé exterieure, thermostat d'ambiance ou priorité							fournir une facture détaillée	
6 Bertrix			Prime à l'isolation du toit, des murs, des sols et remplacement de vitrage (si obtention de la prime	ECS - 200 € max 20 % de la prime régionale, max 250 € / type d'isolation et max 500 € / habitation tous les 5 ans	Ecopasseur							
			régionale) Prime à l'installation d'une chaudière biomasse (automatique ou pas)	inautation dus es 3 aris S00 €								
			Prime à l'installation d'un poèle à biomasse (si droit au fonds social mazout)	250 €							NBN 13240 (buches), NBN 14785 (pellets), non cumulable avec Mebar mais cumulable avec la prime provinciale	
Ravillan		http://www.hovillon.ho	Prime à l'isolation du toit Prime à l'isolation des murs	30% de la prime régionale, 750 € max pour 1 poste, 1 000 € pour 2 postes, 1 250 € pour 3 postes, 1 500 € pour 4 postes et cumul primes < 60 %		Marrian Cut appear	074 /20 02 22	manipus ellerifu Chavillas ha	2/04/40		for the state of t	
Douillon	6830	http://www.bouillon.be	Prime à l'isolation des sols Prime pour les doubles vitrages	de l'investissement	Logement	Monique GILLARDIN	061/28 03 37	monique.gillardin@bouillon.be	2/04/19	pas de changements prévus	Sous réserve d'octroi de la prime régionale	
8 Chiny	6810	http://www.chiny.be	Prime pour la réalisation d'un audit énergétique Néant	50 € Néant	Urbanisme	Laure GOBILLON	061/32 53 62	laure gobillon@publilink.be	24/04/19	pas de changements prévus		
			Prime à la construction d'une habitation Prime à l'achat d'une habitation	1300 € + 50 € / enfant à charge 500 € + 50 € / enfant à charge			1 T					
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	250 €/bātiment	Lagement	Julie CLAYSE		julie chise (Pdaverdisse be	2/04/19	L'octroi des primes communales est lié à colui des primes régionales. Calles-co ayant été tratalement remanièles en avail 2015, le règlement communul va être modifié, mais la date et les modifications ne sont pas encore connus.		
			Prime à l'isolation du toit	200 € [installation et par compteur EAN 6 €/m² si travaux par entrepreneur, 3 €/m² dans les autres cas - 500 € par bătiment max								
		http://www.daverdisse.be	Prime à l'isolation des murs Prime à l'isolation des planchers	S €/m² - 500 € par båtiment max			061/53 01 95				Pour des bătiments de plus de 10 ans - cumul primes isolation max 1000 €	
9 Daverdisse	6929		Prime pour le remplacement de simple par du double vitrage Prime à l'isolation thermique d'une habitation unifamiliale neuve	10 €/m² - 500 € par båtiment max 400 €								
			Prime à l'isolation thermique d'un appartement neuf Prime à la construction d'une maison passive	250 € 500 €			. ,					
			Prime à l'installation d'une VMC avec récupération de chaleur	500 € / unité d'habitation - 1 000 € max 250 € / unité d'habitation - 1 000 € max								
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur Prime à l'installation d'une chaudière biomasse à chargement exclusivement automatique	250 € / båtiment								
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique ou par thermographie Prime pour la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air	min 100 € - max 10 % 50 €							Pour des bătiments de plus de 10 ans	
			Prime pour l'installation d'un système centralisé de production de chaleur Prime pour l'installation d'une micro-cogénération ou d'une cogénération	500 €/installation 300 €/installation								http://www.daverdisse.be/economie/taxescommunales/orimes/orimealenero
	6940 6997	http://www.durbuy.be	Prime à l'installation d'une station d'épuration individuelle Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	500 € sous forme de chèque commerces locaux 125 €	Environnement Affaires sociales	Didier DEMOULIN Jean SARLET	086/21 45 67 086/21 98 10	d.demoulin @skvnet.be jean særlet@durbuy.be	2/04/19 2/04/19	adaptations prévues pour se calquer au nouveau règlement régional		
11 Erezee	6997	http://www.erezee.be	Neant Prime à l'achat d'une habitation	Neant 600 € +38 € par enfant pour chacun des trois premiers et 50 € à partir du quatrième	Urbanisme	Bernadette DECOLLE	086/32 09 20	pernagette.gecone@erezee.ge	3/04/19	pas de changements prévus		
12 Etalle	6740	http://www.etalle.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à l'isolation du toit (R≥3m²K/W)	3 €/m² si travaux par entrepreneur, 2 €/m² si placement par particulier	Urbanisme	Grégory TURBANG	063/45 01 10	gregory.turbang@publilink.be	3/04/19	pas de changements prévus		
			Prime à l'installation d'un chauffe eau solaire	400 € pour 2 à 4 m² + 50 € /m² supplémentaire - maximum de 1000 € et cumul avec prime régionale ne peut dépasser 75 % du montant								
	6820	http://www.fauvillers.be http://www.florenville.be	Placement d'une citerne à eau de pluie Prime à la réhabilitation d'une maison d'habitation	500 € 500 € + 10 % / enfant à charge	Urbanisme Secrétariat	José THILMANY Dominique POCHET	063/60 83 24 061/32 51 81	commune@fauvillers.be dominique.pochet@florenville.be	2/04/19 4/04/19	prolongée jusqu'à la fin du mandat politique pas de changements prévus	Toujours liées à la prime régionale	
		http://www.gouvy.be	Prime à l'achat d'une maison d'habitation Aide à la rénovation d'habitations et à la transformation de bâtiments existants en habitations.	1 000 € + 10 % / enfant à charge 5 % des travaux - 1 250 € max	Urbanisme Logement	Laurence SOREIL	080/29 20 22	laurence.soreil@gouvy.be		Le collège étudie des modifications.		
15 Gouvy	6670		Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	400 €					8/04/19			
			Prime à la construction Aide à l'investissement : Prime à la construction ou rénovation d'un bâtiment à destination	2 000 € 2,5 % des travaux et max. 2.500 €, l'investissement doit être supérieur à								
16 Habay	_											http://www.apuny.ho/communa/publicationarpalements/orimos
17 Herbeumont		http://www.habay.be	professionnelle Néant	25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Néant	Finances	Pascale HANSEN	063/41 01 62	pascale.hansen@habay.be	2/04/19	pas de changements prévus		http://www.gouvy.be/commune/publicationsreglements/primes
	6720 6887	http://www.habay.be http://www.herbeumont.be		25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment	Finances Travaux	Anne-Laure BASTIN	063/41 01 62 061/21 03 27	pascale.hansen@habay.be anne-laure.bastin@herbeumont.be		pas de changements prévus pas de changements prévus		http://www.gouvy.be/commune/publicationsreglements/primes
18 Hotton	6887	http://www.herbeumont.be	Néant Néant Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires	25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Néant		Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendredi et mercredi sur rende			2/04/19	pas de changements prévus		http://www.pouvy.be/commune/publicationsredements/primes http://www.botton.be/shared/downloas/2018/prime-energie-2018.pdf
18 Hotton			Néant Néant Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Néant Néant	Travaux Logement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT	061/21 03 27	anne-laure.bastin@herbeumont.be	2/04/19 3/04/19			http://www.pouvy.be/commune/publicationsredements/primes http://www.botton.be/shared/download2018/prime-energie-2018.pdf http://www.botton.be/commune/services-communaux/logement/logement/
18 Hotton	6887	http://www.herbeumont.be	Nésent Nésent Nésent Néme pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage gérithermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Prime à l'acquistion d'un gystème d'épuration individuelle Prime à l'acquisition d'une pratieur d'épuration individuelle Prime à l'acquisition d'une maisou malfamiliste D'imme à la construction d'une maisou malfamiliste	25.000 € alte arroportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Nater Néant 400 €	Travaux Logement Eco-Conseil Urbanisme Logement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendredi et mercredi sur rende vous Carole RASKIN	061/21 03 27 22 084/36 00 17 084/36 00 12	anne-laure.bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole.raskin@hotton.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19	pas de changements prévus	Dans les 12 mois de la première domiciliation ou de l'acte d'acquisition.	http://www.gouvy.be/communelyublicationsreglements/primes http://www.hotton.be/shared/flownload/2018/prime-energie_2018.gdf http://www.hotton.be/communelsen/ces-communeux/logement/logement/
18 Hotton 19 Houffalize	6887	http://www.herbeumont.be	Meant Meant Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Prime à l'acquistalation d'un système d'éguration individuelle Prime à l'acquistalation d'un maisson uniformibile Acquistalation d'un maisson uniformibile	25.000 €, able proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Nejant Nejant 400 € 620 €	Travaux Logement Eco-Consell Urbanisme	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendredi et mercredi sur rende vous Carole RASKIN Louise SCHWINDT	061/21 03 27 2- 084/36 00 17	anne-laure.bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be	2/04/19 3/04/19	pas de changements prévus	Dans les 12 mois de la première domiciliation ou de l'acte d'acquisition. Dans les 6 mois de la daté de facturation.	http://www.govy.be/commune/publicationsreglements/primes http://www.hotton.be/shared/download.2018/grime-energe-2018.gdf http://www.hotton.be/commune/sen/ces-communeux/logement/logement/?
19 Houffalize	6887	http://www.herbeumont.be	Meant Niem pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaus solaires thermiques ou photovoltaiques Prime al l'assalation d'un synt-misson d'appraison individuelle Prime à l'assalation d'un synt-misson d'appraison individuelle Prime à l'assalation d'un enaison unifamiliale Prime à l'assalation de panneaus solaires thermiques	25.000 €, abde proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Nebert Nebert 400 € 500 €	Travaux Logement Eco-Conseil Urbanisme tous les jours 8/10-12h et 13h-16/30 sauf mardi apris-midi et vendredi Ecopasseur	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendredi et mercredi sur rende vous Carole RASKIN	061/21 03 27 22 084/36 00 17 084/36 00 12	anne-laure.bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole.raskin@hotton.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19	pas de changements prévus		http://www.nouvy.be/commune/publicationsreglements/primes http://www.hoston.be/shared/download/2016/prime-energie-2018.pdf http://www.hoston.be/commune/sen/ces-communeux/logament/logament/files/files/shared/download/2016/prime-energie-2018.pdf http://www.hoston.be/commune/sen/ces-communeux/logament/logament/files/files/shared/download/files/shared/download/files/shared/files/shar
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6887 6990 6660	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotfalize.be	Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Neme pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaus solaires thermiques ou photovoltaiques Neme à l'avaisatation d'un système d'éguration individuelle Neme à l'avaisatation d'un enaison unifamiliale Neme à l'avaisation d'une maison unifamiliale Neme à l'avaisation de panneaus solaires thermiques Neme à l'avaisation de panneaus solaires photovoltaiques Neme à l'avaisation d'une colleme à cau de pluie placée volontairement Neme à l'avaisation d'une côterne à eau de pluie placée volontairement	25.000 € alter proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Nebert Nébert 400 € 630 € 500 € 250 € 500 €	Travaux Lagement Eso-Consell Urbanisme Louise Spour 38/30-12 het 13/n-16/30 sauf marsi spris-midd et wendred Ecopasieur Energie Environment	Anne-Laure BASTIN Olivier FACRMANT jeudi, vendred et mercredi sur rende vous Carole RASCIN Louise SCHWINDT Véronique BLAISE kundi et mardi Adrien NEMRY	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carole-rakin@hotton.be Louise schwind@houtlakze be vesonique blasse@lia-roche-an-astienne.be adrien.nemny@publikis.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19	pas de changements prévus pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6887 6990 6660	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalize.be http://www.laroche.be	Meant Mine pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Prime à l'austialation d'un système d'éguration individuetle Prime à l'austialation d'un emaison unifamiliele Prime à l'austialation d'un emaison unifamiliele Prime à l'austialation d'un emaison unifamiliele Prime à l'austialation de panneaux solaires photovoltaiques Prime à l'austialation de panneaux solaires photovoltaiques Prime à l'austialation d'une citerne à eau de pluie placée volontairement Prime à l'austialation d'une citerne à eau de pluie placée volontairement Prime à l'austialation d'une citerne à eau de pluie placée volontairement Prime à l'austialation d'une citerne à eau de pluie placée volontairement Prime à l'austialation grame première habitation	25.000 € side proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natart Natart 400 € 530 € 500 € 250 € 500 € 200 € 867,53 € + 123,55 € / enfant à charge	Travaux Logement Eco-Consell Urbanisme tous les jours Bab 2-D et 13h-16h30 suf mardi après-midi et vendredi Ecopasseur Energie	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendredl et mercredi sur rende ous Carole RASCIN Louise SCHWINDT Véranique BLASE lundi et mardi	061/21 03 27 2- 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32	anne-laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole raskin@hotton.be Louise.schwind@houtfalze.be veronique.blaise@ils-roche-en-andenne.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19	pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6887 6990 6660	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalize.be http://www.laroche.be	Notant Nileant Nile	25.000.€ slide proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natant Natant 400 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 € 500 €	Travaux Logement Ess Correll Schoolmen Logement Logement tous is journ 980-52 het 131-150-30 sud mardi apris-midi et vendred Ecopasser Energie Environment Comptabilité	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGMANT jeudi, vendredie it mercredi sur rende votet. Carole RASCAN Louise SCHWINDT Veronique BLASS landi et mardi Adrien NEMEY Mme CLAREN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carde raskin@hotton.be Louise schwind@houfslate be vecorique halse@its noche en andenne be adrien.nemy@publink.be m_claren@itbin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houtfalize.be http://www.laroche.be http://www.communelegise.be	Nésent Nésent Nésent Nésent Nime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Nime à l'installation d'un yastème d'éguration individuelle Nime à l'installation d'un yastème d'éguration individuelle Nime à l'installation d'un chauffe caus unifiemible Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques Nime à l'installation de panneaux solaires photovoltaiques Nime à l'installation d'un chauffe cau solaire Prime à l'installation d'un chauffe cau solaire Nime à l'installation d'une chauffe caus solaire Nime à l'installation d'une première habitation Nime à l'installation d'une pome à chaleur	25.000.€ able proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment Natant Natant 400 € 500 € 500 € 500 € 250 € 500 € 250 € 500 € 250 € 500 € 250 € 250 € 300 €	Travaux Lagement Eso-Consell Urbanisme Louise Spour 38/30-12 het 13/n-16/30 sauf marsi spris-midd et wendred Ecopasieur Energie Environment	Anne-Laure BASTIN Olivier FACRMANT jeudi, vendred et mercredi sur rende vous Carole RASCIN Louise SCHWINDT Véronique BLAISE kundi et mardi Adrien NEMRY	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carole-rakin@hotton.be Louise schwind@houtlakze be vesonique blasse@lia-roche-an-astienne.be adrien.nemny@publikis.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houtfalize.be http://www.laroche.be http://www.communelegise.be	Notes Nel ant Niel ant Niel ant Niel and Niel pour Installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Niel a l'antallation d'une staben d'échautrison individuelle Niel a l'antallation d'une staben d'échautrison individuelle Niel a l'antallation d'une staben undismibile Prime à l'anstallation d'une staben undismibile Niel a l'anstallation d'une staben undismibile Niel a l'anstallation d'une staben photovoltaliques Prime à l'anstallation d'une claime à eau de pluie plucée volontairement Prime à l'anstallation d'une claime à eau de pluie plucée volontairement Prime à l'anstallation d'une claime à leau de pluie plucée volontairement Prime à l'anstallation d'une claime à leau de pluie plucée volontairement Prime à l'anstallation d'une claime à leau de l'antallation Prime à l'anstallation d'une première habitation Prime à l'anstallation d'une parenaire solaires thermiques ou photovoltaliques Prime à l'anstallation d'une poete à chaleur Niel a l'anstallation d'une poete à chaleur Niel a l'anstallation d'une collaire à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à bois ou miste Niel a l'anstallation d'une chaudéere à	25.000 €, sinte proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet 400 € 520 € 500 € 250 € 500 € 200 € 500 € 500 € 200 € 500 € 307.65 € +223.55 € / enfant à charge 500 € 500 € 307.65 € +225.55 € / enfant à charge 500 € 307.65 € -225.55 € / enfant à charge 500 € 307.65 € -225.55 € / enfant à charge	Travaux Logement Ess Correll Schoolmen Logement Logement tous is journ 980-52 het 131-150-30 sud mardi apris-midi et vendred Ecopasser Energie Environment Comptabilité	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGMANT jeudi, vendredie it mercredi sur rende votet. Carole RASCAN Louise SCHWINDT Veronique BLASS landi et mardi Adrien NEMEY Mme CLAREN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carde raskin@hotton.be Louise schwind@houfslate be vecorique halse@its noche en andenne be adrien.nemy@publink.be m_claren@itbin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne	6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houtfalize.be http://www.laroche.be http://www.communelegise.be	Neant Neant Neant Neant Neant New pour Installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Pome à l'exclusition d'une patient d'échaution individuelle Nome à l'exclusition d'une patient d'échaution individuelle Nome à l'exclusition d'une patient patient le le la considere de l'explore à l'exclusition d'une maious undiminitée Pome à l'exclusition d'une maiou solaires thermiques Pome à l'exclusition d'une chaleur de photovoltaliques Prime à l'exclusition d'une chaleur de au delire plus placée volontairement Prime à l'exclusition d'une première habitation Prime à l'exclusition d'une première habitation d'une première habitation d'une première habitation d'une première habitation d'une premièr	25.000 € eithe proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet 400 € 600 € 500 €	Travaux Logement Ess Correll Schoolmen Logement Logement tous is journ 980-52 het 131-150-30 sud mardi apris-midi et vendred Ecopasser Energie Environment Comptabilité	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGMANT jeudi, vendredie it mercredi sur rende votet. Carole RASCAN Louise SCHWINDT Veronique BLASS landi et mardi Adrien NEMEY Mme CLAREN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carde raskin@hotton.be Louise schwind@houfslate be vecorique halse@its noche en andenne be adrien.nemy@publink.be m_claren@itbin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6887 6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.houtfaliae.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.libin.be	Notant Nahard Nahard Nahard Nime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Pume à l'arcustion d'un système d'épuration individuelle Pime à l'arcustion d'un ension unifamilisé Pime à l'arcustion d'une maiou unifamilisé Pime à l'arcustion d'une maiou unifamilisé Pime à l'arstallation d'une maiou unifamilisé Pime à l'arstallation d'une permière shotovoltaiques Pime à l'arstallation d'une clienne à eau de pubie plucée volontairement Pime à l'arcitalation d'une clienne à eau de pubie plucée volontairement Pime à l'archatid d'une première habitation Prime à l'archatid que première habitation Prime à l'archatid on d'une permière habitation Prime à l'archatid on d'une permière habitation Prime à l'arstallation d'une permière habitation Prime à l'arstallation d'une permière habitation Prime à l'archatid on d'une permière habitation Prime à l'arstallation d'une permière habitation Prime à l'archatid on d'une permière habitation d'une permière habitation d'une permière habitation d'une permière habitation d'une p	25.000 €, sinte proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet 400 € 520 € 500 € 250 € 500 € 200 € 500 € 500 € 200 € 500 € 307.65 € +223.55 € / enfant à charge 500 € 500 € 307.65 € +225.55 € / enfant à charge 500 € 307.65 € -225.55 € / enfant à charge 500 € 307.65 € -225.55 € / enfant à charge	Travaux Logement Ess Correll Schoolmen Logement Logement tous is journ 980-52 het 131-150-30 sud mardi apris-midi et vendred Ecopasser Energie Environment Comptabilité	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGMANT jeudi, vendredie it mercredi sur rende votet. Carole RASCAN Louise SCHWINDT Veronique BLASS landi et mardi Adrien NEMEY Mme CLAREN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15	anne laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hotton.be carde raskin@hotton.be Louise schwind@houfslate be vecorique halse@its noche en andenne be adrien.nemy@publink.be m_claren@itbin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houtfalize.be http://www.laroche.be http://www.communelegise.be	Neant Neant Neant Neant Neant New pour Installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Pome à l'exclusition d'une patient d'échaution individuelle Nome à l'exclusition d'une patient d'échaution individuelle Nome à l'exclusition d'une patient patient le le la considere de l'explore à l'exclusition d'une maious undiminitée Pome à l'exclusition d'une maiou solaires thermiques Pome à l'exclusition d'une chaleur de photovoltaliques Prime à l'exclusition d'une chaleur de au delire plus placée volontairement Prime à l'exclusition d'une première habitation Prime à l'exclusition d'une première habitation d'une première habitation d'une première habitation d'une première habitation d'une premièr	25.000.€ side proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natant Natant Nâtant 400 € 500 € 500 € 500 € 500 € 200 € 867,61 € 112,55 € / enfant à charge 500 € 200 € 867,61 € 112,55 € / enfant à charge 500 € 200 € 300 % 500 € 500 € 300 % 500 € 500 € 300 % 500 € 500 € 300 % 500 € 500	Travaux Lagement Exercised Usbalanies Lagement Lagement Lagement tous les jours 880-50 aut et shi-50-00 aud mareli après-midi et vendred Ecopasseur Energie Environmenent Compisabilité Ecopasseur	Anne-Laure BASTIN Divier FAGNANT jeudi, vendred it emercedi sur rende viotat Carole RASSON Louise SCHWINDT Véronique BLASE Nordi et mardi Adrien NEMRY Mime CLAREN Célia BAYARD	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15 0497/77 57 72	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole raskin@hotton.be Louise schwind@houfsalze.be yesonique.blaise@lis-roche-en-andenne.be adrien.nemy@publink.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation.	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6887 6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.houtfaliae.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.libin.be	Notant Nielant Niel	75.000 € allet proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet Natet 400 € 620 € 500 € 220 € 500 € 200 € 500 € 200 € 367.65 € 123.55 € / enfant à charge 500 € 250 € 367.65 € 123.55 € / enfant à charge 500 € 367.60 € 123.55 € / enfant à charge 500 € 300 € 300 € 300 € 100	Travaux Lagement Exercised Usbalanies Lagement Lagement Lagement tous les jours 880-50 aut et shi-50-00 aud mareli après-midi et vendred Ecopasseur Energie Environmenent Compisabilité Ecopasseur	Anne-Laure BASTIN Divier FAGNANT jeudi, vendred it emercedi sur rende viotat Carole RASSON Louise SCHWINDT Véronique BLASE Nordi et mardi Adrien NEMRY Mime CLAREN Célia BAYARD	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15 0497/77 57 72	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole raskin@hotton.be Louise schwind@houfsalze.be yesonique.blaise@lis-roche-en-andenne.be adrien.nemy@publink.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6887 6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.houtfaliae.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.libin.be	Neard Nieland Nieland Divine pour Enstallation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques d'une a Enstallation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques d'une a Enstallation d'une passen un d'amitalité d'une à l'arcestation d'une reason und'amitalité d'une à l'arsistation d'une reason und'amitalité d'une à l'arsistation de panneaux solaires thermiques Prime à l'arsistation de panneaux solaires photovoltaliques prime à l'arsistation d'un chauff e aux solaire prime à l'arsistation d'un chauff e aux solaire prime à l'arsistation d'un chauff e aux solaire prime à l'arsistation d'une colerne à eau de pulse placée volontairement Prime à l'arsistation d'une colerne à eau de pulse placée volontairement Prime à l'arsistation d'une colerne à eau de pulse placée volontairement Prime à l'arsistation d'une première habitation Prime à l'arsistation d'une permière habitation Prime à l'arsistation d'une permière habitation Prime à l'arsistation d'une permière bout en marie l'arrival d'une prime à l'arsistation d'une première à l'arsistation d'une prime à l'arsistation d'une permière à l'arsistation d'une première habitation Prime à l'arménagement de l'aide de garage en domaine public Prime pour le raccordement à l'égout commund Prime à l'arménagement de l'aide de garage en domaine public Prime pour le raccordement à l'égout commund d'une yeteme d'equation individuelle viere permière de l'aide de de particulation d'une que de public prime pour le raccordement à l'égout commund d'une première à l'artistation dur couperteur Prime d'ecouration individuelle prime de couragement à l'attistation d'une couperteur Prime d'ecouration individuelle prime de couragement à l'attistation d'une couperteur à l'artistation d'une couper	75.000 € aide proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natat Natat Notat 400 € 600 € 50	Travaux Lagement Exercised Usbalanies Lagement Lagement Lagement tous les jours 880-50 aut et shi-50-00 aud mareli après-midi et vendred Ecopasseur Energie Environmenent Compisabilité Ecopasseur	Anne-Laure BASTIN Divier FAGNANT jeudi, vendred it emercedi sur rende viotat Carole RASSON Louise SCHWINDT Véronique BLASE Nordi et mardi Adrien NEMRY Mime CLAREN Célia BAYARD	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15 0497/77 57 72	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole raskin@hotton.be Louise schwind@houfsalze.be yesonique.blaise@lis-roche-en-andenne.be adrien.nemy@publink.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 24/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6887 6990 6660 6980 6860	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be	Neart Neart Neart Neart Neart Neart Neart New pour Installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Nere à l'installation d'un système d'écharation individuelle Nere à l'installation d'un système d'écharation individuelle Nere à l'installation d'un système d'écharation individuelle Nere à l'installation de panneaux solaires thermiques Nere à l'installation de panneaux solaires photovoltaiques Nere à l'installation d'un chauffe e au solaire Prime à l'installation d'un chauffe e au solaire Nere à l'installation d'un chauffe e au solaire Nere à l'installation d'un chauffe e au solaire Nere à l'installation d'une permère habitation Nere à l'installation d'une système de recopération individuelle Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de récopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de recopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de recopération d'eu de pluie Nere à l'installation d'une système de recopération d'eu de pluie	75.000 € alse proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet 400 € 620 € 500 € 5	Travaux Lagement <u>For Connell</u> Ubstance Usbassore Lagement tows les jours 880-50 het 81h-16h00 said march aprils- mid et wendend Eongre Ennormement Campabilité Ecopasseur Travaux	Anne-Laure BASTIN Divier FAGNANT jeudi, vendred it emercedi sur rende viotat Carole RASSON Louise SCHWINDT Véronique BLASE Nordi et mardi Adrien NEMRY Mime CLAREN Célia BAYARD	061/21 03 27 2 084/36 00 17 2 084/36 00 12 061/28 00 57 061/28 40 32 061/28 00 57 061/28 00 57 061/28 00 57 061/28 01 5 061/28 01 15 061/28 01 45 061/28 01 45	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole-rakin@hotton.be Louise schwindi@houflaitze.be vescrilique blaine@iila-rootte-en-antienne.be adrien.nemny@publilinik.be m.claren@Rbin.be c.bayard@Rbin.be alexandre.pierret@Rbinamont.be pop.etor@Rbinamont.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6987 6990 6660 6980 6860 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.houtfaliae.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.libin.be	Notant Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques et de l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques et de l'installation d'un entre au solaires de l'installation d'une maiou unifamiliate Prime à l'accustion d'une maiou unifamiliate Prime à l'arcitation d'une maiou unifamiliate Prime à l'arcitation d'une chaleur à solaire phintovoltaiques Prime à l'arcitation d'une chaleur à solaire Prime à l'arcitation d'une primeire habitation Prime à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Rome à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Prime à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Rome à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Rome à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Rome à l'arcitation d'une système de récupération d'ess de pluie Rome à l'arcitation d'esse système de récupération d'esse de pluie Rome à l'arcitation d'esse système de récupération d'esse de pluie Rome à l'arcitation d'esse système de récupération d'esse de pluie Rome à l'arcitation d'esse système de récupération d'esse de pluie Rome à l'arcitation d'e	75.000 € aide proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natat Natat Notat 400 € 600 € 50	Travaux Logement Eco-Consell Utribustione Logement tous let jour shib-Lith at 13h-16h00 suif marell partie midl et vendered Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Travaux Travaux	Anne-Laure BASTIN OBVIET FACINANT jeud, Vendred et mercredi sur rende von Carolie RACKIN Louise SCHWINDT Véronique BLASE JUNG et marci Adren NUMMY Mme CLAREN Célia BAYARD Alexandre PIERRET Olivier FACINANT	061/21 03 27 2 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 061/26 08 15 0497/77 57 72	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole-raskin@hotton.be Louise-schwind@houfleize-be veronique blaise@is-roche-en-andenne-be adrien.nemry@publink.be m.claren@islin.be c.bayard@islin.be	2/04/19 2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6987 6990 6660 6980 6860 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be	Notant Nielant Niel	75.000.6, side proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natart Néant 100 €	Travaux Logement Eco-Consell Utribustione Logement tous let jour shib-Lith at 13h-16h00 suif marell partie midl et vendered Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Ecospassor Travaux Travaux	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANTT Jeudi, Vendred et emerceti sur rende Carole RASON Louise SCHWINDT Veronique BLASE Junier et mardi Adrien NEMEY Mime CLAREN Adexandre PERRET	061/21 03 27 2 084/36 00 17 2 084/36 00 12 061/28 00 57 061/28 40 32 061/28 00 57 061/28 00 57 061/28 00 57 061/28 01 5 061/28 01 15 061/28 01 45 061/28 01 45	anne laure bastin@herbeumont.be olivier.fagnant@hotton.be carole-rakin@hotton.be Louise schwindi@houflaitze.be vescrilique blaine@iila-rootte-en-antienne.be adrien.nemny@publilinik.be m.claren@Rbin.be c.bayard@Rbin.be alexandre.pierret@Rbinamont.be pop.etor@Rbinamont.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6987 6990 6660 6980 6860 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be	Nater Na	25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Nater Nater Notat 400 € 600 € 500 €	Travaux Logement Ess Consell Urbansine Logement tous les jours (Bul-1 for 13h-16h00 said motil syste - end or vandred Enorgie Environment Compubilité Ecopasseur Ecopasseur France Ecopasseur Logement Logement Logement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendred et emercedi sur rende vend Carole RASSIN Louise SCHWINDT Véronique BLASE Annel et mardi Adrien NEMBY Mme CLAREN Alexandre PERRET Olivier FAGNANT bindi, mardi et mercedi sur rendez vous Sandar FAGNANT bindi, mardi et mercredi sur rendez vous Sandar FAGNANT Nadia HALIN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 064/36 00 12 061/28 00 57 064/24 00 23 061/36 00 23 061/36 00 15 0697/77 57 72 061/51 01 45 061/72 21 18	anne-laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hoston.be carole-rakin@hoston.be Louise schwind@houtlakze-be venorique blaste@lia-roche-an-astienne.be adrien.nemny@publikin.be m.claren@itkin.be c.bayard@itkin.be slexandre.pierret@kinramont.be olivier.fagnant@manhay.org	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin	6987 6990 6660 6980 6860 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.hottfalte.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be	Nater Na	75.000 €, sinte proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natart Néant 400 € 600 € 500 €	Travaux Logement Ess Consell Urbassine Logement tous les jours (Bul-1 for 13h-16h00 said motil siyot end or vandred Enopsser Enorgie Environment Compubilité Ecopasseur France France Ecopasseur Logement Logement Logement Logement Environments	Anne-Laure BASTIN Obvier FACMANT Louise SCHWINDT Verning BASSE Nordiet RASSE Nordiet RASSE Nordiet RASSE Address RESSE Nordiet RASSE Address RESSE Address RESSE Address RESSE Address RESSE Address RESSE Address RESSE Obvier FACMANT And, mardi & mer of de-vous Sandra CORONA Nadia HALIN du lund au jeudi Nud Ned Laure Nadia HALIN du lund au jeudi Nud Ned Laure Nadia HALIN du lund au jeudi	061/21 03 27 2 084/36 00 17 064/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/27 27 18 061/27 27 18 061/27 27 18	anne-laure bastin@herbeumont be olivier fagnant@hoston.be carole-rakin@hoston.be Louise schwind@houtlakze-be venorique blaste@lia-roche-an-astienne.be adrien.nemny@publikin.be m.claren@itkin.be c.bayard@itkin.be slexandre.pierret@kinramont.be olivier.fagnant@manhay.org	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin 23 Libramont-Chevigny 24 Manhay	6887 6990 6660 6860 6890 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalies.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.labin.be http://www.labin.be	Notes Naham Nime pour firstallation d'une pompe à chaleur ou chauffage gérühermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques thermiques ou photovoltaliques (Prime a l'incatalition d'une patient d'écuration individuelle Prime a l'incatalition d'une patient d'écuration individuelle Prime a l'incatalition d'une patient principalité Prime a l'incatalition d'une mains solaires thermiques Prime à l'installation d'une clieme à eau de pluie placée volontairement Prime à l'installation d'une clieme à eau de pluie placée volontairement Prime à l'installation d'une clieme à eau de pluie placée volontairement Prime à l'installation d'une primière habitation Prime à l'installation d'une primière page e domaine public Prime à l'installation d'une primière page e domaine public Prime à l'installation d'un système d'experiment individuelle Prime à l'installation d'un système de praction individuelle Prime à l'installation d'un système de récupération d'eu su prime régionale accordée) Prime à l'installation d'un système de primer signifie à d'un theteure Prime à l'installation d'un système de récupération individuelle (si si prime régionale accordée) Prime à l'installation d'un système de récupération individuelle (si si prime régionale accordée) Prime à l'installation d'un système d'experiment hermique Pri	75.000 €, sinte proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Nater Néant 400 € 600 € 500 €	Travaux Logement Eco-Conseil Ubbinstere Logement Logement tous les jours 1980-10 het 13h-16h00 suif mardi jayris-midl et wendred mardi jayris-midl et wendred Energe Environmentet Compitabilité Ecopasseur Travaux Population Logement Logement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendred et emercedi sur rende vend Carole RASSIN Louise SCHWINDT Véronique BLASE Annel et mardi Adrien NEMBY Mme CLAREN Alexandre PERRET Olivier FAGNANT bindi, mardi et mercedi sur rendez vous Sandar FAGNANT bindi, mardi et mercredi sur rendez vous Sandar FAGNANT Nadia HALIN	061/21 03 27 2 084/36 00 17 064/36 00 12 061/28 00 57 064/24 00 23 061/36 00 23 061/36 00 15 0697/77 57 72 061/51 01 45 061/72 21 18	anne-laure bastin@herbeumont.be clarde-rakin@hotton.be Carde-rakin@hotton.be Louise schwindt@houffalke-be venorique blaise@lia-roche-en-andenna-be adrien.nemry@publikk.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be alexandre-pierret@libramont.be alexandre-pierret@libramont.be jopo_etcv@libramont.be chiver.lagnant@mancha-org environnement@marche-be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin 23 Libramont-Chevigny 24 Manhay	6987 6990 6660 6980 6860 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.hotton.be http://www.hottfalte.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be	Nieard Nieard Nieard Nieard Nieme pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Prime à l'accustion d'une sealeme d'épuration individuelle Prime à l'accustion d'une rasion unifamilisé Prime à l'accustion d'une maison unifamilisé Prime à l'accustion d'une maison unifamilisé Prime à l'accustion d'une maison unifamilisé Prime à l'accustion d'une president photovoltaiques Prime à l'accustion d'une president eau solaire Prime à l'accustion d'une president eau solaire eau so	75.000 €, sinter proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Nater Nater Notare 400 € 600 € 500	Travaux Logement Ess Consell Urbassine Logement tous les jours (Bul-1 for 13h-16h00 said motil siyot end or vandred Enopsser Enorgie Environment Compubilité Ecopasseur France France Ecopasseur Logement Logement Logement Logement Environments	Anne-Laure BASTIN Obvier FACMANT Jeud, vendred et mercredi sur rende von Carole RACSON Louise SCHWINDT Vérenique BLASE Jundi et marci Adrens NRIMIY Mme CLAREN Célia BAYARD Alexandre PIERRET Obvier FACMANT Jundi, mardi et mercredi sur rende-vous Sandra CORONA Nadia HALIN Os Jundia jundi de Sh à 12h et de 12h à 17h et et endredi et et endredi	061/21 03 27 2 084/36 00 17 064/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/27 27 18 061/27 27 18 061/27 27 18	anne-laure bastin@herbeumont.be clarde-rakin@hotton.be Carde-rakin@hotton.be Louise schwindt@houffalke-be venorique blaise@lia-roche-en-andenna-be adrien.nemry@publikk.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be alexandre-pierret@libramont.be alexandre-pierret@libramont.be jopo_etcv@libramont.be chiver.lagnant@mancha-org environnement@marche-be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin 23 Libramont-Chevigny 24 Manhay	6887 6990 6660 6860 6890 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalies.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.labin.be http://www.labin.be	Neard Neard Neard Neard Neard Neard Name pour Installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques Therme à l'accisation d'une patient d'apruration individuetle Prime à l'accisation d'une patient d'apruration individuetle Prime à l'accisation d'une malour un diminible Prime à l'accisation d'une malour un diminible Prime à l'accisation d'une malour un diminible Prime à l'accisation d'une permiter behinterion Prime à l'accisation d'une prime d'une	75.000 €, side proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtiment Natart Néant 400 € 630 € 550 €	Travaux Logement Ess Consell Urbassine Logement tous les jours (Bul-1 for 13h-16h00 said motil siyot end or vandred Enopsser Enorgie Environment Compubilité Ecopasseur France France Ecopasseur Logement Logement Logement Logement Environments	Anne-Laure BASTIN Obvier FACMANT Jeud, vendred et mercredi sur rende von Carole RACSON Louise SCHWINDT Vérenique BLASE Jundi et marci Adrens NRIMIY Mme CLAREN Célia BAYARD Alexandre PIERRET Obvier FACMANT Jundi, mardi et mercredi sur rende-vous Sandra CORONA Nadia HALIN Os Jundia jundi de Sh à 12h et de 12h à 17h et et endredi et et endredi	061/21 03 27 2 084/36 00 17 064/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/26 00 15 061/27 27 18 061/27 27 18 061/27 27 18	anne-laure bastin@herbeumont.be clarde-rakin@hotton.be Carde-rakin@hotton.be Louise schwindt@houffalke-be venorique blaise@lia-roche-en-andenna-be adrien.nemry@publikk.be m.claren@libin.be c.bayard@libin.be alexandre-pierret@libramont.be alexandre-pierret@libramont.be jopo_etcv@libramont.be chiver.lagnant@mancha-org environnement@marche-be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin 23 Libramont-Chevigny 24 Manhay	6887 6990 6660 6860 6890 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalies.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.labin.be http://www.labin.be	Notes Naham Nime pour firstallation d'une pompe à chaleur ou chauffage gérühermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Prime a l'installation d'une panneaux solaires individuelle. Prime a l'installation d'une panneaux solaires individuelle. Prime a l'installation d'une panneaux solaires thermiques. Prime à l'installation d'une channeaux solaires thermiques. Prime à l'installation d'une channeaux solaires photovoltaliques. Prime à l'installation d'une primière habitation. Prime à l'installation d'une primière page en domaine public. Prime à l'installation d'une primière page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public. Prime à l'installation d'un système de page en domaine public.	75.000 € allet proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Nater Nater Nater Note: 400 € 600 € 500 €	Travaux Lagement Ecr Consel Ubstance Lagement Lagement tous les junn 1803-10 het 13h-16030 sauf mardi après-mid et werked Engree Entronnement Comptabilité Ecopasseur Travaux Travaux Pepulation Lagement Lagement Lagement Lagement Lagement Lagement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT Louise SCHWINDT Louise SCHWINDT Veronique BLASE Jande Handle Adrien NEMRY Mime CLAREN CESS BAYARD Alexandre PERRET Olivier FAGNANT Mind, mardi et mercredi sur rendez-vous Sandra COBONA Nadia HALIN du lundi su jevdi de Sh a 12h et de 13h a 17h de Sh a 12h et de 13h a 17h	061/21 03 27 084/36 00 17 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 063/43 00 23 063/43 00 23 063/43 00 23 063/43 00 23 063/43 00 23 063/43 00 23 063/43 00 23 064/24 70 25 084/32 70 25 084/32 70 23	anne laure bastin@herbeumont.be olivier fagnant@hotton.be carole-raskin@hotton.be Louise schwind@houflalize be veronique blaiste@ile-roche-en-antenne.be adrien.nemry@publink.be m.claren@tbin.be c.bayard@tbin.be alexandre.pierret@fibramont.be olivier.fagnant@manhay.org environnement@marche.be nadia.halin@ac.marche.be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7
19 Houffalize 20 La Roche-en-Ardenne 21 Léglise 22 Libin 23 Libramont-Chevigny 24 Manhay	6887 6990 6660 6860 6890 6890	http://www.herbeumont.be http://www.hotton.be http://www.houffalies.be http://www.laroche.be http://www.laroche.be http://www.labin.be http://www.labin.be	Notes to National Nation	75.000 €, sinte proportionnelle à la partie professionnelle du Bâtimenet Natet Natet Notet 400 € 520 € 500 € 600 €	Travaux Logement Esc-Consell Urbanisme Logement Logement tous les jours 880-1 her 13h-16h30 said madi apid end of vandred Escopassur Energie Environmentet Compubilité Ecopassur Travaux Population Logement Logement Urbanisme Logement	Anne-Laure BASTIN Olivier FAGNANT jeudi, vendred et mercredi sur rende Carole RASSON Louise SCHWINDT Veronique BLASS lundet nandi Adrien NEMEY Mime CLAREN Alexandre PERRET Olivier FAGNANT lundi, mardi et mercredi sur rende-vous Sandra COBONAA Nadia HALIN Gla lipedi de Bh et lib et sib à 17h at et evendredi de Bh à 12h et de 13h à 15h Anne SCHMITZ	061/21 03 27 2 084/36 00 17 3 084/36 00 12 061/28 00 57 084/24 40 32 061/43 00 23 061/43 00 23 061/51 01 45 061/52 21 18 066/32 99 65 084/32 70 28	anne laure bastin@herbeumont be cloiver lagnant@hotton.be carole-rakin@hotton.be Louise schwindi@houtlakze.be veronique blasse@lia-roche-en-astenna.be adrien.nemny@publikink.be m.claren@ibin.be c.bayard@ibin.be alexandre.pierret@ibiramont.be diver_fagnant@manhay.org environement@mancha-be radia.hakin@ac.marcha-be	2/04/19 3/04/19 4/04/19 4/04/19 12/04/19 12/04/19 5/04/19 8/04/19 8/04/19 9/04/19 9/04/19	pas de changements prévus	Dans les 6 mois de la date de facturation. Apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale	http://www.hotton.be/commune/services-communaux/logemens/logemens/7

26 Martelange	6630	http://www.martelange.be		Néant	Dir. Gén. Ff.	Loraine GEORGES	063/24 09 56	loraine.georges@publilink.be	8/04/19	pas de changements prévus		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	250 € pour une surface optique de 4 m² + 50 € / m² supplémentaire maximum 500 €		Véronique LAMBINET	1					
27 Meix-devant-Virton	6769	http://www.meix-devant-virton	pe Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	100 €	Finances	(employée d'administration)	063/57 80 51	veronique.lambinet@meix-devant-virton.be	9/04/19			i
27 Mex-devant-virton	6769	nttp://www.meix-devant-virtuii	Prime pour l'isolation toit, murs, sols		Finances	Nathalie BOLIS	063/57 80 51	nathalie.bolis@meix-devant-virton.be	9/04/19		Fournir la preuve d'octroi de la prime régionale	
			Prime pour l'installation d'un système de chauffage performant	25 % du montant de la prime régionale à l'énergie ou au logement		(Directrice Générale)	1					
	_		Prime à la rénovation			Cathy BRIOL	062/44 01 22	cathy.briol@messancy.be	_			
28 Messancy	6780	http://www.messancy.be	Prime à la construction d'une habitation	310 €	Urbanisme	Wivine GAUL	063/44 01 26	wivine_gaul@messancy.be	5/04/19	pas de changements prévus	Formulaire donné lorsque les demandeurs ont leur permis d'urbanisme	
20 Marcon	6750	http://www.musson.be	Ménak	Néant	Urbanisme	Carlo UGHI	063/38 08 56	carlo.ughi@musson.be	5/04/19	pas de changements prévus		
25 IVIUSSOII	0730	nttp://www.mussum.uc	realit	Nedit	Orbanisme	Chantal MICHEL	063/38 08 59	chantal.michel@musson.be	3/04/15	pas de changements prevus		
			Prime à la construction d'une habitation Prime à la rénovation d'une habitation	1			1					
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	2007 de la constanta de 2007 de 2007	Aménagement du Territoire et Urbanisme	Nathalie HENQUINET	084/22 07 49	nathalie.henquinet@nassogne.be				
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	20% de la prime régionale - 300 € max	Amenagement du Territoire et Urbanisme	Laurence ARNOULD	084/22 07 45	laurence.arnould@nassogne.be			Calquées sur le système de primes wallonnes- si modification à la Wallonie, modification communale	
30 Nassogne	6950	http://www.nassogne.be	Prime à la création d'une infrastructure pour le stockage des effluents d'élevage				1		8/04/19	pas de changements prévus		
			Prime pour des travaux visant à économiser l'énergie et utiliser des énergies renouvelables	30€ pour les habitants du village de Nassogne, 40 € pour les autres habitants de la commune; déduits du forfait de		.	_		-			http://www.nassogne.be/notre-commune/services-communaux/amenageme
			Prime d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs	30¢ pour les nabitants du village de Nassogne, 40 ¢ pour les autres nabitants de la commune; deduits du forrait de l'année suivante	Service finances	Bernadette Schmitz Katy Lebrun	084/22 07 48	bemadette.schmitz@nassogne.be katy.lebrun@nassogne.be	ie.		10 fréquentations par an minimum	
			Prime à l'utilisation de couches lavables Prime à la rénovation (nouvel enduit, bardage, crépi ou peinture) des façades pour la mise en	50 % de la (des) facture (s) d'achat et max 75 €			084/22 07 61					
				400 € ou 600 € si le bâtiment se trouve en zone de rénovation urbaine			1				Pour les habitations construites avant 1990	
31 Neufchäteau	6840	http://www.neufchateau.be	valeur du patrimoine (façades visibles depuis l'espace public)	40 % du coût de l'enseigne sans pouvoir dépasser 248 € par demande	Finances	Christel ARNOULD	061/27 51 44	christel.arnould@neufchateau.be	24/04/19			
	50.0	.,,,	Prime au placement d'enseigne	Si plusieurs enseignes sont proposées, l'intervention ne pourra dépasser 496 €								
			Ouverture d'un nouveau commerce	de 500 à 1000 €							Situé en zone de rénovation urbaine	http://www.neufchateau.be/index.php?lg=fpdb/neuf_fr&page1=b-maison_co
32 Paliseul	6850	http://www.paliseul.be	Prime à la construction d'une nouvelle habitation	625€	Urbanisme	Charline MALEK	061/27 59 86	charline.malek@publilink.be	5/04/19	pas de changements prévus		http://www.paliseul.be/votre-commune/les-services-communaux/lurbanisme
			Prime pour le raccordement électrique	40 % de la facture - 600 € max pour les 2 raccordements			1					
		1	Prime pour le raccordement à la distribution d'eau Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	300 €		1	1					
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	500 € si le système est agréé			1					
33 Rendeux	6987	http://www.rendeux.be	Prime pour le creusement d'un puits en milieu agricole	700 €	Urbanisme	Christian ANTOINE	084/37 01 70		24/04/19	pas de changements prévus		
		1	Prime pour la construction d'une fosse à fumier ou à lisier	en fonction de la superficie		1	1				D 2040 J. 2020	
		1	Prime pour le chaulage des terrains agricoles Prime pour le forage d'un puits	15€/ha - 1/3 de la superficie agricole 700 €		1	1				Pour 2018 à 2020 Pour les exercices 2018 à 2024	
		L	Prime pour la taille des haies	24€/heure	<u> </u>	<u> </u>		christian.antoine@rendeux.be		<u> </u>	· was read annual should distant to deliver	<u> </u>
			Prime à la construction d'un logement	1 900 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans								
		1	Prime à l'achat d'un logement	1 250 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans		1	1					
		1	Prime à la rénovation d'un logement	50 % de la prime régionale 25 % du coût total des travaux HTVA pour les postes démontage, fourniture, pose et faitage des tuiles ; 10 % pour le		1	1					
		1	Prime à la sauvegarde et à la réalisation de toitures en tuiles romaines	25 % du cout total des travaux HTVA pour les postes demontage, rourniture, pose et raitage des tulles ; 10 % pour le poste charpente - 7 500 € max		1	1					
			Prime pour la plantation et l'entretien de haies et de vergers	Fonction du type d'arbres, de longueur Voir site			1					
			Prime à l'installation d'un surpresseur d'eau	75 % du montant de la facture d'achat - 446,21 € max			1					
			Prime pour l'installation de capteurs solaires thermiques	375 € si régionale accordée 10 % de la prime régionale pour une habitation existante, 500 € max			1					
34 Rouvroy	6767	http://www.rouvroy.be	Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	500 € pour les nouvelles habitations	Logement	Christophe SERVAIS	063/58 86 60	christophe.servais@publilink.be	5/04/19			
			Prime pour le raccordement à l'égout	250 €			1					
			Prime d'encouragement à l'utilisation d'un parc à conteneurs	16 € max / an			1					
			Prime indépendants et PME nouvellement installés sur le territoire communal	5 000 €			1					
			PME : raccordements (eau, élec, égoûts), embellissement : 15 % des frais et max 2.500€; voir				1					
			règlement				1					
			Prime à la construction d'un bâtiment à usage agricole (première installation - permis de bâtir et	2 500 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 24 800 €			1					
	+		d'exploiter)	3 700 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 74 400 €		l			_		facture pour 2 000 € HTVA si travaux effectués par le demandeur et factures pour 6 250 € HTVA si travaux réalisés par	http://www.rouvroy.inforindex.pnp/admincom/categories/13/
			Prime à l'amélioration (économie d'énergie, étanchéité, stabilité, ventilation,)	300 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)		Véronique BLAISE	1				entreprise. Le RC doit être inférieur à 1041 € et il faut que ça soit une habitation unique. Possibilité de demander une	
35 Saint Hubert	6870	http://www.saint-hubert.be			Ecopasseur	ieudi et vendredi	061/26 09 75		25/04/19	Une proposition de modification a été déposée au collège, mais n'a pas encore	prime à l'amélioration tous les 6 ans.	
35 Saint Hubert	6870	nttp://www.saint-nubert.be	Prime à l'achat d'une maison unifamiliale	500 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)	Ecopasseur	jeudi et vendredi	061/26 09 75		25/04/19	Une proposition de modification a été déposée au collège, mais n'a pas encore été acceptée.	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration	
35 Saint Hubert	6870	nttp://www.saint-nubert.be	Prime à la construction d'une habitation	500 € +50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème) 1 000 € +50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)	Ecopasseur	jeudi et vendredi	061/26 09 75	veronique blaise@saint-hubert.be	25/04/19	Une proposition de modification a été déposée au collège, mais n'a pas encore été acceptée.	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration	
35 Saint Hubert 36 Saint-Léger	6870 6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un logement		Ecopasseur Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16	ih 063/58 99 25	yeronique blaise@saint-hubert.be jean-francois.gerkens@saint-leger.be	25/04/19 5/04/19	Une proposition de modification a été déposée au collège, mais n'a pas encore été acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées	
			Prime à la construction d'une habitation	1 000 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème) 477,99 € (450 indexès chaque février)	-	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS	ih 063/58 99 25	veronique blaise@saint-hubert.be jean-francois gerkens@saint-leger.be		été acceptée.	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement	1 000 €+50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème)	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25	veronique blaise@saint-hubert.be jean-francois gerkens@saint-leger.be	5/04/19	été acceptée.	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées	
			Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement	1 000 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème) 477,99 € (450 indexès chaque février)	-	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16	ih 063/58 99 25			été acceptée.	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'un behàticion Prime à la construction d'un beginnent Prime à la construction d'un beginnent Prime à la réhabilitation d'un logement Prime à la réhabilitation d'un logement Prime à la réhabilitation d'un logement Primes énorgie (bolation, Pommpe à chaleur, chaudière biomasse, panneaux thermiques) Néant	1 000 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du 4ème) 477,99 € (450 indexès chaque février)	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25	veronique blaise@saint-hubert be jean-francois gerkens@saint-loger be ecopasseur blao@outlook.com	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un bagement Prime à la réalisation d'un lognement Prime à large (Solation, Pommpe à chaleur, chaudière biomasse, panneaux thermiques) Prime énergie pour l'acolation toit, mur, sol Prime énergie pour l'acolation toit, mur, sol	1 000 6 + 50 £ ferfetat à charge (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, max 1500 € (cumul des primes : max 75 % investiosements) 100 % ou montant de la prime régionale max 375 € par poste ; impostation en fondrais es revenus : max 555 € par poste	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25		5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'une habitation Prime à la Construction d'un beginnent Prime à la réhabitation d'un logement Prime à la réhabitation d'un logement Primes énergie (solation, Pommpe à chaleur, chaudière biomasse, panneaux thermiques) Néant Prime énergie pour l'audit chargétique	1 000 € + 50 € / enfant à charge (63 € à partir du élème) 477.99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (cumul des primes : mas 75 % livrestissements) 30 % du montant de la prime régionale	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25		5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tou les 6 ans. cumulble avec la prime à mélioration cumulble avec la prime à mélioration (Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas léés aux primes régionales.	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Firme à la comstruction d'une habitation Firme à la construction d'une habitation Firme à la construction d'une bagement Firme à la républican d'un logement Firme à la républication d'un logement Firme à la républication d'un logement Firme à ceregie position, Forempe à challour, chaudière biomasse, panneaux thermiques) Firme à la républication d'une des la républication d'une des la républication toit, mur, soi Firme deregie pour l'audit érespilique Firme deregie pour l'audit deregiblique	1 000 6 + 50 £ (enfant à charge (60 £ à parte du éleme) 477,99 £ (450 indexés chaque (fevire) 100 % prime régionale, mas 1500 £ (sumul des primes : mas 75 % investiosements) 20 % de montant de la prime régionale mas 375 £ par socie ; mainestration en fonction des revenus : mas 555 £ par socie ; 50 % de montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 20 % de montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 20 % de montant de la prime régionale, mas 150 € par audit	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25		5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales.	
36 Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un begement Prime à la Construction d'un begement Prime à la Chaillation d'un logement Prime à la t'Abilitation d'un logement Primes de la t'Abilitation d'un logement Primes de cregge (polation, Pommpe à challeur, chaudière biomasse, panneaux (hermiques) Prime énergie pour l'abilitation d'un logement Prime énergie pour l'abilitation d'un chaudife eau soldiere Prime à la révinuation	1 000 € + 50 € f endard à charger (61 € à parter du é-leme) 477,99 € (450 indexés chaquer (évrier) 100 % prime régionale, mas 1500 € (Eurnul des primes ; mas 75 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration ne founction des trevenus ; mas 755 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 275 € par solt de la prime régionale mas 275 € par solt de la prime régionale mas 275 € par solt de la prime régionale	Urbanisme	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h	ih 063/58 99 25		5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tou les 6 aux curules de la comme de l'amélioration et le sans curules des exet la prime à l'amélioration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (schit cu de-lenge/schit et par 5 aux, max 500 €/logement/5	
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be	Firme à la comstruction d'une habitation Firme à la construction d'une habitation Firme à la construction d'une bagement Firme à la républican d'un logement Firme à la républication d'un logement Firme à la républication d'un logement Firme à ceregie position, Forempe à challour, chaudière biomasse, panneaux thermiques) Firme à la républication d'une des la républication d'une des la républication toit, mur, soi Firme deregie pour l'audit érespilique Firme deregie pour l'audit deregiblique	1 000 € + 50 € f endard à charger (61 € à parter du é-leme) 477,99 € (450 indexés chaquer (évrier) 100 % prime régionale, mas 1500 € (Eurnul des primes ; mas 75 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration ne frouction des trevenus ; mas 755 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste. 30 % du montant de la prime régionale mas 275 € par soit de la prime régionale mas 275 € par soit de la prime régionale mas 275 € par soit de la prime régionale	Urbanisme Urbanisme Logement	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h Thibault DELCORDE	063/58 99 25 à 061/21 04 49	ecopasseur bisoffourflook.com	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'une plamment Prime à la Construction d'un legement Prime à la réhabitation d'un legement Prime à la réhabitation d'un legement Prime des réhabitation d'un legement Prime des répais (solation, Pommpe à challeur, chaudière biomasse, panneaux (thermiques) Prime denrgie pour l'aculation toit, mur, sol Prime denrgie pour l'aculation d'un chauffe eau solaire Prime à l'arénovation Prime à l'arénovation	1 000 € + 50 € f endant à charger (601 € a partir du 4ème) 477,99 € (450 indexès chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (cumul des primes : mas 75 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration en founction des revenus : mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration en founction des revenus : mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration de la prime régionale mas 275 € par poste, si majoration de la prime régionale 50 € 0 € 155 € (enfant à charge 50 € 155 € (enfant à charge	Urbanisme Urbanisme Logement	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h Thibault DELCORDE	063/58 99 25 à 061/21 04 49	ecopasseur bisoffourflook.com	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tou les 6 aux curules de la comme de l'amélioration et le sans curules des exet la prime à l'amélioration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (schit cu de-lenge/schit et par 5 aux, max 500 €/logement/5	
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un begement Prime à la Construction d'un begement Prime à la Chaillation d'un logement Prime à la t'Abilitation d'un logement Primes de la t'Abilitation d'un logement Primes de cregge (polation, Pommpe à challeur, chaudière biomasse, panneaux (hermiques) Prime énergie pour l'abilitation d'un logement Prime énergie pour l'abilitation d'un chaudife eau soldiere Prime à la révinuation	1 000 6 + 50 £ feefant à charge (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (sound des primes : mas 75 % investionements) 10 % du montant de la prime régionale mas 375 € par poste, impaisation en fonction des revenus : mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 250 € (rostatione) 30 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste 310 € 40 montant de la prime régionale mas 255 € par poste	Urbanisme Urbanisme Logement	jeudi et vendredi Jean-François GERKENS le lundi et le mercredi : de 14h à 16 le mardi, jeudi et vendredi : de 9h Thibault DELCORDE	063/58 99 25 à 061/21 04 49	ecopasseur bisoffourflook.com	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'une plamment Prime à la Construction d'un lagement Prime à la réhabitation d'un logement Prime à la réhabitation d'un logement Prime à la réhabitation d'un logement Prime de region d'une d'une de l'acceptance d'une des l'acceptance de l'acceptance d'une réprése de l'acceptance d'une réprése de l'acceptance d'une réprése d'une réprése d'une réprése à la rénovation Prime à l'archet Prime à la construction	1 000 6 + 50 £ f enfant à charge (63 € partir du éleme) 477,99 € (450 indexés charge février) 100 % prime régionale, mai 550 € (inum) de prime régionale mai 175 € par goste, su maiorasione ne frecitor de la prime régionale mai 175 € par goste, su maiorasione ne frecitor de revenus; mas 555 € par goste 50 % de monitant de la prime régionale, mas 150 € par audit 30 % de monitant de la prime régionale, mas 150 € par audit 50 % de monitant de la prime régionale, mas 150 € par audit 30 % de monitant de la prime régionale, mas 150 € par audit 30 % de monitant de la prime régionale maior 150 € par audit 30 % de monitant de la prime régionale maior 150 € par poste s'est 4 ± 55 € (mellant à charge s'est 4 ± 50 € (me	Urbanisme Urbanisme Logement	jesuf et vendreds Jesu François GERIZIAS le bundi et le mercini de 18-b 14 le murdi, jesuf et vendredt: de 18- Thibauk DELCORDE Pascal LENOIR	063/58 99 25 à 061/21 04 49	ecopasseur biso@outlook.com pascal.lenoiri@tellin.be	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	Tatip //www.toffin.be/commune/popodures_administratives/lases_primes/taues
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be	Fine a la construction d'un habitation Fine a la construction d'un baptement Fine a la construction d'un baptement Fine a la construction d'un baptement Fine a la rischiolation d'un logement Fine en congre pour l'acquisitent d'un logement Fine energie pour l'acquisitent d'un construction Fine derigie pour l'acquisitent tout, mur, soi Prince derigie pour l'acquisitent tout, mur, soi Fine derigie pour le placement d'un chauffie eau solaire Fine à la rischiolation Fine à la rischiolation Fine à la rischiolation Fine à la rischiolation Fine à la construction	1 000 6 + 50 £ related à charger (60 % appare de delme) 477,99 € (450 indexés charger février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (count) des primes; mas 25 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste, si majoration ne forection des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale; mas 150 € par audit 100 % du montant de la prime régionale; mas 150 € par audit 100 % du montant de la prime régionale; mas 150 € par audit 100 % du montant de la prime régionale; mas 150 € par poste 100 % 150 € 150 € (relate à charger 100 % 150 € 150 € (relate à charger 100 % 150 € 150 € (relate à charger 100 % 150 % 150 € (relate à charger 100 % 150 % 150 € (relate à charger 100 % 150 % 150 € (relate à charger 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 % 150 € (relate à charger) 100 % 150 %	Urbanisme Urbanisme Logement	jesel et vendreds Jean François GERESIS In bundi et le mercia de Stal 16 In mardi, jesuli et vendred: de Stal 16 In mardi, jesuli et vendred: de Stal 16 In basel: DELCORDE Pascal LEMOIR Walter JORIS Walter JORIS	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36	ecopasseur bisoffourflook.com	5/04/19	été acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	Tatip //www.tellin.be/commune/poodures-administratives/laxes-primes/laxes
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville	6747 6680 6927	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'une plamment Prime à la Construction d'un lagement Prime à la réhabitation d'un logement Prime à la réhabitation d'un logement Prime à la réhabitation d'un logement Prime de region d'une d'une de l'année de l	1 000 6 + 50 £ restinat à charge (61 6 a partir du élame) 477,99 £ (450 indexés chaque févrire) 100 % prime régionals, mas 1500 € (sumul des primes ; mas 75 % investissements) 10 % du montant de la prime régionale mas 75 € par coste; majoration en fonction des revenus ; mas 55 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 20 % finationale mais 150 € par audit 30 % du montant de la prime régionale ; mas 150 € par poste mas 275 € par poste; majoration en fonction de revenus; mas 555 € par poste 30 % du montant de la prime régionale ; mas 150 € par poste 30 % du montant de la prime régionale ; par solt de la prime régionale ; par la poste de la charge ; par la c	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme	jesuf et vendreds Jesu François CEREDIS le bundi et le mercia de sta 14 de le murdi, jesuf et vendred: de stin Thibasel DELCORDE Pascal LENGIR Walter JORIS Lesié BOSSINDORS	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53	ecopasseur biso@outlook.com pascal.lenoiri@tellin.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	http://www.laffin.be/commune/procedures-administratives-bases-primes-bases
35 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin	6747	http://www.saint-leger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be	Fine a la construction d'un habitation Fine a la construction d'un beginnent Fine a la construction d'un beginnent Fine a la construction d'un beginnent Fine a l'acquisition d'un logement Fine derige pour l'acquisition tout, mur, soi Prime derige pour l'acquisition tout, mur, soi Fine d'acquisition d'un chauffe évaptique Fine d'acquisition d'un chauffe évau solaire Fine d'a l'acquisition Fine d'a la construction	1 000 6 + 50 £ related a change (63 & partic de éleme) 477,99 € (450 indexé chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (count) des primes; mas 25 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste, s' majoration nes fouction des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale. 30 % du montant de la prime régionale; mas 150 € par audit 30 % du montant de la prime régionale mas 25 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 25 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 25 € par poste 50 % 50 % 155 € (relate à change 50 % 155 € (relate à change) 50 % 155 € (relate à change (relate à change) 50 % 155 € 500 € (relate à change 50 % misson 65 % mis 155 € MM) (m² /an 150 % 150 % 150 % (relate à change 50 % misson 65 % mis 15 € MM) (m² /an 150 % 150 % (relate à change 50 % misson 65 % mis 15 € misson 65 % misson 6	Urbanisme Urbanisme Logement Enérgie	jesid et vendredi Jean François GERISIAS In landi et le merciai de 48h 18 l In mardi, jesudi et vendredi : de 98h Thibauk DELCORDE Pescal LENOIR Walter JORS Geriele BOSINDORF Geriele DOSINDORF Geriele DOSINDORF	063/58 99 25 061/21 04 49 064/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26	ecopasseur bisolificutionic com passeul tenoiri (Stellin, be passeul tenoiri (Stellin, be urbanisme@tenoeville be openin ch/ (Stellin be)	5/04/19 5/04/19 11/04/19	été acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	Titlip //www.tellin.be/commune);moodures administratives laxes primes/laxes habs://www.tellin.be/60 (Basanch/Searhable/last-come
36 Saint-Léger 27 Sainte-Ode 38 Tellin 38 Tenneville	6747 6680 6927	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un beginnent Prime à la construction d'un beginnent Prime à la révalution d'un beginnent Prime à la révalution d'un lognement Prime à la révalution d'un lognement Prime à la révalution d'un lognement Prime desergie pour Tapolation toit, mur, sol Prime desergie pour fapelment d'un chauffe eau soluire Prime à la rémostion Prime à la rémostion Prime à la construction Prime à la construction Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques	1 000 6 + 50 £ referral à charge (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, max 1500 € (brumul des primes : max 75 % investionements) 10 % du montant de la prime régionale max 175 € par poste : manipostation en fonction des revenus : max 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, max 150 € par poste 250 € (hostillation) 30 % du montant de la prime régionale, max 150 € par poste 50 % du montant de la prime régionale en la prime régionale max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en max 175 € par poste, montant de la prime régionale en revenus : max 555 € par poste en max 175 € par poste en prime régionale en revenus : max 555 € par poste en max 175 € par poste en prime régionale en revenus : max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale en prime régionale en max 175 € par poste en prime régionale prime régionale en prime régionale en prime régi	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme	jesuf et vendredi Jesu François CEREDIO In Maria François CEREDIO In Maria Juniol et vendredi de Sin Thibaudi DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORIS Lesie BOSSINDORE Question D.CV Micheler RESIST	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53	ecopasseur biso@outlook.com pascal.lenoiri@tellin.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus pas de changements prévus	orine à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à l'amélioration cumubble avec la prime à l'amélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 21/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation (Arbat du devenire la tel par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus)	http://www.taffin.be/communis/procedures-administratives/taxes-primes/taxes taxes-i/www.ticntons.be/18 46.search/7.Searchable/filed-prime
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny	6747 6680 6927 6970 6730	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.selini.be http://www.telini.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be	Firms a la construction of une habitation Firms a la construction of un beginnent Firms a la construction of un beginnent Firms a la reduction of un logoment Firms a la reduction of un logoment Firms a construction Firms a construction Firms design for a construction Firms design for a construction Firms design for tradit designifus, and Firms design for the placement of un chauffer eau solaire Firms de a reduction Firms de la construction	1000 6 + 50 £ f enfant à charge (63 € a partir du éleme) 477,90 € (450 indexés charge février) 100 % prime régionale, max + 500 € (munit des prime risgionale max 175 € par poste à un moitant de la prime régionale max 175 € par poste à maioristion en freccion des revenus; max 50 € par poste 50 % du moissant point de la prime régionale max 175 € par poste à maioristion enfant point p	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme	jesid et vendredi Jean François GERISIAS In landi et le merciai de 48h 18 l In mardi, jesudi et vendredi : de 98h Thibauk DELCORDE Pescal LENOIR Walter JORS Geriele BOSINDORF Geriele DOSINDORF Geriele DOSINDORF	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26 061/25 00 61	ecopasseur bho@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tennevile.be guernis.de@trelinpru.be mickele.perrer@commun.aus.ser-sura.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tou les 6 ans. cumubble vect la prime à Pamélioration cumubble vect la prime à Pamélioration (Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enemble révolution fachst ou énergie/schat et par 5 ans, mas 500 €/logement/5 Assertion conditions de revenus et délais à respecter pour prime acha/construction	Titlp://www.tellin.be/commune-brocedures-administratives/sees-primes/taxes
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny	6747 6680 6927 6970 6730	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.selini.be http://www.telini.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be	Prime à la construction d'un habitation Prime à la construction d'un lagement Prime à l'acquisition d'un lagement Prime à l'acquisition d'un lagement Prime à la réhabitation d'un lagement Prime à la réhabitation d'un lagement Prime de l'acquisition d'un lagement Prime de l'acquisition d'un lagement Prime de la rénoyation toit, mur, sol Prime de large pour l'acult de regrétique Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime à la rénovation	1 000 € + 50 € f enfant à charge (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mais 1500 € (isumul des primes - mais 75 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mais 175 € par poste mississation en foundant des revenus; mais 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mais 150 € par poste 250 € visution des revenus; mais 555 € par poste 30 % du montant de la prime régionale en la prime régionale mais 175 € par poste, montant de la prime régionale en la prime régionale 30 % du montant de la prime régionale en la prime régionale mais 155 € par poste en la prime régionale en la prime régionale en la prime régionale mais 175 € par poste en la prime régionale en la pri	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme	jesuf et vendredi Jesu François CEREDIO In Maria François CEREDIO In Maria Juniol et vendredi de Sin Thibaudi DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORIS Lesie BOSSINDORE Question D.CV Micheler RESIST	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26 061/25 00 61	eropasseur htvo@houflook.com pascal lenoiri@tellin.be pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.oh/@tertiony.be michelle.pairre@tjannisme-vaus-sur-sura-be elsabet.jagina@ecomme-vaus-sur-sura-be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à Pamélioration cumubble avec la prime à Pamélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/1/2/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schaft ou de nergie/achat et pur 5 ans, max 500 €/logement/5 ans (740 € si majoration régionale en fonction des revenus Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbansime antérieures	http://www.tellin.belcommunelprocedures-administratives hases-orlines/trases
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny	6747 6680 6927 6970 6730	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.selini.be http://www.telini.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be	Prime à la construction d'une habitation Prime à la construction d'un beginnent Prime à la construction d'un beginnent Prime à la révalution d'un beginnent Prime à la révalution d'un lognement Prime à la révalution d'un lognement Prime à la révalution d'un lognement Prime desergie pour Tapolation toit, mur, sol Prime desergie pour fapelment d'un chauffe eau soluire Prime à la rémostion Prime à la rémostion Prime à la construction Prime à la construction Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques	1 000 6 + 50 £ related is change (63 & partic du éleme) 477,99 € (450 indexes change février) 100 % prime régionale, mais 1500 € (nound des prime régionale mais 175 € par goste, su maiorisation nel froction des revenus; mais 55 € par goste 50 % de monitant de la prime régionale mais 175 € par goste, su maiorisation nel froction des revenus; mais 555 € par goste 50 % de monitant de la prime régionale mais 175 € par goste, su maiorisation nel froction des revenus; mais 555 € par goste 30 % de monitant de la prime régionale mais 175 € par goste, su maiorisation nel fonction des revenus; mais 555 € par goste 350 € 4 52 € (refinal à change si consommation solution des revenus; mais 555 € par goste 350 € + 125 € (refinal à change si consommation solution des revenus à 15 % Wh/lm²/lan 150 € + 150 € (refinal à change si consommation solution dés révenus de 35 mai + 10 confédicion) de 248 à 1260 € en fonction de la visuation familiale et des travaux à condétions) Nation 300 € parqu'à 4 m² + 15 € pri supplementaire - 500 € mais 500 € 2 € (m², 15 ½ m² sisolent natureel mais 15 m² n² mais 15 m² n²	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme	jesuf et vendredi Jesu François CEREDIO In Maria François CEREDIO In Maria Juniol et vendredi de Sin Thibaudi DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORIS Lesie BOSSINDORE Question D.CV Micheler RESIST	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26 061/25 00 61	eropasseur htvo@houflook.com pascal lenoiri@tellin.be pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.oh/@tertiony.be michelle.pairre@tjannisme-vaus-sur-sura-be elsabet.jagina@ecomme-vaus-sur-sura-be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tou les 6 ans. cumubble vect la prime à Pamélioration cumubble vect la prime à Pamélioration (Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enemble révolution fachst ou énergie/schat et par 5 ans, mas 500 €/logement/5 Assertion conditions de revenus et délais à respecter pour prime acha/construction	http://www.lefin.be/commune/procedures-administratives-bases-primes/bases bases-liveres dintions-bes/8 di search 7 Searchable Text-prime
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny	6747 6680 6927 6970 6730	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.selini.be http://www.telini.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be	Prime à la construction d'un behaltetion Prime à la construction d'un begement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à la réhaltitation d'un logement Prime à la réhaltitation d'un logement Prime de region d'un logement Prime de region d'un logement Prime de region d'un logement d'un réhaltit d'un logement Prime de region pour l'acult d'energétique Prime à la rémoution Prime à la rémoution Prime à la rémoution Prime à la construction Prime à la construction Prime à la rémotation Néant Prime à la construction Prime à la rémotation Prime à la rémotation Prime à la rémotation Prime à la construction Prime à la rémotation Prime à la construction	1 000 6 + 50 £ referral à charger (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (incum) des primes mas 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste inscissation nel forcetion des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 250 € (vinationale, mas 150 € par audit 250 € (vinationale, mas 150 € par audit mas 175 € par poste inscissation nel forcetion des revenus; mas 555 € par poste 30 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 350 € (vinationale, mas 150 € par audit mas 175 € par poste, si malporation no flonction des revenus; mas 555 € par poste 350 € + 155 € (referral à charge s' consommations perifique dé tenégre jurinar ≥ 15 WW/m²/lan 250 € + 150 € (referral à charge s' consommations perifique dé tenégre jurinar ≥ 15 WW/m²/lan 250 € + 150 € (referral à charger 300 € 150 € + 150 € (referral à charger 3100 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger)	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme	jeud et vendreds Jean François GERISTAS In land et lemerois de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In land DELCORDE Pascal LEMOIR Walter JORIS Lemie BOSINDORS Daniele SBRET Daniele SBRET	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26 061/25 00 61	eropasseur htvo@houflook.com pascal lenoiri@tellin.be pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.oh/@tertiony.be michelle.pairre@tjannisme-vaus-sur-sura-be elsabet.jagina@ecomme-vaus-sur-sura-be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à Pramilioration cumubble evet la prime à Pramilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schit ou d'energie/achait et par 5 ans, max 500 £/ngement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achal/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au "s'argitembre 2000.	http://www.tellin.be/communelytrocedures-administratives-haxes-primes/haxes https://www.terlonube/68.66.search/7.Searchable/Bot-prime
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny 43554 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.selini.be http://www.telini.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be	Prime à la construction d'un habitation Prime à la construction d'un lagement Prime à l'acquisition d'un lagement Prime à l'acquisition d'un lagement Prime à la réhabitation d'un lagement Prime à la réhabitation d'un lagement Prime de l'acquisition d'un lagement Prime de l'acquisition d'un lagement Prime de la rénoyation toit, mur, sol Prime de large pour l'acult de regrétique Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime à la rénovation	1 000 6 + 50 £ referral à charger (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (incum) des primes mas 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste inscissation nel forcetion des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 250 € (vinationale, mas 150 € par audit 250 € (vinationale, mas 150 € par audit mas 175 € par poste inscissation nel forcetion des revenus; mas 555 € par poste 30 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par audit 350 € (vinationale, mas 150 € par audit mas 175 € par poste, si malporation no flonction des revenus; mas 555 € par poste 350 € + 155 € (referral à charge s' consommations perifique dé tenégre jurinar ≥ 15 WW/m²/lan 250 € + 150 € (referral à charge s' consommations perifique dé tenégre jurinar ≥ 15 WW/m²/lan 250 € + 150 € (referral à charger 300 € 150 € + 150 € (referral à charger 3100 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € 150 € + 150 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger 310 € (spage/3 4 m² + 15 € (referral à charger)	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme	jesuli et vendredi Jean François GERIZINS le landi et le mercii de 48h 18 di le mardi, jesuli et vendredi de 90h Thibault DELCORDE Placal LENGIR Walter JORS Lesile BOSSINORE Genetic DUY Michelle PERRIT Daniele SERRIT Martine GROGNARD	063/58 99 25 à 061/21 04 49 084/36 61 36 084/45 00 52 084/45 00 53 063/44 02 26 061/25 00 61	eropasseur htvo@houflook.com pascal lenoiri@tellin.be pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.oh/@tertiony.be michelle.pairre@tjannisme-vaus-sur-sura-be elsabet.jagina@ecomme-vaus-sur-sura-be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 9/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumubble avec la prime à Pamélioration cumubble avec la prime à Pamélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/1/2/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schaft ou de nergie/achat et pur 5 ans, max 500 €/logement/5 ans (740 € si majoration régionale en fonction des revenus Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbansime antérieures	http://www.tellin.be/commune/poocedures-administratives/lases-primes/lases 1800s://www.tintonu.be/18.0f.search/75earchable/lint-prime
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny	6747 6680 6927 6970 6730	http://www.sainti-eiger.be http://www.sainti-ede.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be	Prime à la construction d'un behinterion Prime à la construction d'un beginnent Prime à la construction d'un beginnent Prime à la républisation d'un logement Prime à la républisation d'un logement Prime des républisation d'un chauffe éau solaire Prime à la rénovation Prime à la construction Prime pour l'isolation thermique du toit Prime pour l'isolation thermique des murs	1 000 6 + 50 £ reletat à charge (60 € a partir du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (isunul des primers, mas 75 % investissements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste mississaise ne fiscantion des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 € par poste 150 % du montant de la prime régionale, mas 155 € par poste 250 € restate de l'acceptant de la prime régionale mas 155 € par poste 30 % du montant de la prime régionale mas 555 € par poste 30 % du montant de la prime régionale mas 155 € par poste 30 € 155 € (réfait à charge is consommations pécifique d'énergé primare 2 5 \$ WM/m²/an 750 € + 155 € (réfait à charge is consommations pécifique d'énergé primare 2 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge since et s' 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge since et s' 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge since et s' 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge since et s' 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge s' 150 € (réfait à charge since et s' 15 WM/m²/an 1506 € 150 € (réfait à charge s' 150 €	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme	jeud et vendreds Jean François GERISTAS In land et lemerois de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In mardi, jeudi et vendreds : de Stha 14 In land DELCORDE Pascal LEMOIR Walter JORIS Lemie BOSINDORS Daniele SBRET Daniele SBRET	063/58 99 25 b 061/21 04 49 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 00 061/25 00 061/25 00 061/25 00 081/25	ecopasseur biso@outlook.com paacal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guernin.dv@terlanv.be machelle.perre@commune-value-sur-sura be danielle.sbret@commune-value-sur-sure.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à Pramilioration cumubble evet la prime à Pramilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schit ou d'energie/achait et par 5 ans, max 500 £/ngement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achal/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au "s'argitembre 2000.	http://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/haves-primes/haves https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/haves-primes/haves https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/haves-primes/haves-
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintigny 43564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.sainti-eiger.be http://www.sainti-ede.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be	Prime à la construction d'un behaltetion Prime à la construction d'un begement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à l'acquisition d'un logement Prime à la réhaltitation d'un logement Prime à la réhaltitation d'un logement Prime de region d'un logement Prime de region d'un logement Prime de region d'un logement d'un réhaltit d'un logement Prime de region pour l'acult d'energétique Prime à la rémoution Prime à la rémoution Prime à la rémoution Prime à la construction Prime à la construction Prime à la rémotation Néant Prime à la Construction	1 000 6 + 50 £ related is change (63 & partic du éleme) 477,99 € (450 indexes change février) 100 % prime régionale, mais 1500 € (incum) des prime régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) de prime régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) de prime régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale mais 155 € par poste. 1500 € (incum) en régionale s' concernance de la prime régionale s' concernance de la prime régionale 1500 € (155 € (inclin à change 1500 € (155 € (inclin à change) 1500 € (156 € (inclin à change) 1500 € (inclin à chan	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme	jesuli et vendredi Jean François GERIZINS le landi et le mercii de 48h 18 di le mardi, jesuli et vendredi de 90h Thibault DELCORDE Placal LENGIR Walter JORS Lesile BOSSINORE Genetic DUY Michelle PERRIT Daniele SERRIT Martine GROGNARD	063/58 99 25 b 061/21 04 49 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 00 061/25 00 061/25 00 061/25 00 081/25	ecopasseur biso@outlook.com paacal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guernin.dv@terlanv.be machelle.perre@commune-value-sur-sura be danielle.sbret@commune-value-sur-sure.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 9/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orine à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à Pramilioration cumubble evet la prime à Pramilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schit ou d'energie/achait et par 5 sm., max 500 £/ngement/5 (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime acha/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme artérieures au "s'argitembre 2008 Ok si prime régionale accordée	http://www.tellin.be/commune/poocedures-administratives/lases-primes/lases 1800s://www.tintonu.be/18 disearch/15earchable/lint-prime
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Testigny 43564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.sainti-eiger.be http://www.sainti-ede.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be	Fine a la construction of use habitation Fine a la construction of use habitation Fine a la construction of use habitation Fine a la requisition of un former Fine deregie pour Tipolation toit, mur, sol Fine deregie pour Tipolation toit, mur, sol Fine deregie pour Tipolation toit, mur, sol Fine de la requisition Fine a la construction Fine pour l'abaltation de panneaus solaires thermiques ou photovoltaliques Fine pour l'abaltation thermique du toit Frime pour l'abaltation thermique des murs Frime pour la performance denegétique d'un logement neuf	1 000 6 + 50 £ related is change (63 & partic du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (count) des primes : mas 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : proprietation en forcetion des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste, si majoration ne fonction des revenus; mas 555 € par poste 50 % to montant de la prime régionale mas 175 € par poste, si majoration ne fonction des revenus; mas 555 € par poste 25 % 125 € referral à charge 50 % to 155 € referral à charge s' connommation pecifique de fineige primare 2 \$ \$ Wilhim'r fan 37 % € 125 € referral à charge 126 % 126 € referral à charge 106 € 106 % 500 € 106 € 106 € 100 €	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme	jesuli et vendredi Jean François GERIZINS le landi et le mercii de 48h 18 di le mardi, jesuli et vendredi de 90h Thibault DELCORDE Placal LENGIR Walter JORS Lesile BOSSINORE Genetic DUY Michelle PERRIT Daniele SERRIT Martine GROGNARD	063/58 99 25 b 061/21 04 49 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 61 36 064/45 00 52 064/36 00 061/25 00 061/25 00 061/25 00 081/25	ecopasseur biso@outlook.com paacal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guernin.dv@terlanv.be machelle.perre@commune-value-sur-sura be danielle.sbret@commune-value-sur-sure.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 9/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ann. cumulable avec la prime à Pamélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un eniemble rénovation/achat ou énergie/achat et par S ans, mas 500 €/logement/s ans (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures aus "s'explemère 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures aus "s'aprimer d'urbanisme postérieures aus "s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures	http://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/haves https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/haves https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/haves
35 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Teilin 39 Tenneville 40 Tintigny 43564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.sainte.gry.be	Finise à la construction d'un habitation Prime à la construction d'un beginnent Prime à l'acquisition d'un logement Prime in energie pour l'acquisition d'un logement Prime in energie pour l'acquisition toit, mur, soil Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, soil Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, soil Prime à l'acquisition d'un chaudife eau solaire Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime pour l'isolation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation d'un confide eau solaire Prime pour l'isolation d'un chauffe eau solaire	1 000 6 + 50 £ related is change (60 & partic do éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (inumi des primes : mas 75 % investionements) 80 % du montant de la prime régionale : mas 175 € par poste : maniparisation en foundaire : mas 155 € par poste	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ans. cumulable avec la prime à mailleoration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enemble rénovation fachat ou énergie/Achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 ans (740 € si majoration régionale es fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionales accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures	http://eww.tellin.be/communal/procedures-administratives/taxes-primes/taxe tation://eww.tertinon.be/18 disearch/26earchable/Bed-come tation://eww.tertinon.be/18 disearch/26earchable/Bed-come
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Teilin 39 Tenneville 40 Teitigny 43364 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.sainti-eiger.be http://www.sainti-ede.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.seinti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be http://www.sainti-ode.be	Fine a la construction of une habitation Fine a la construction of un baptened Fine a la construction of un baptened Fine a la standation of un logement Fine a la construction Fine a la construction Fine a foreign pour Flool facing from the unit of the standard of	1 000 6 + 50 £ related is change (63 & partic du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 € (count) des primes : mas 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : proprietation en forcetion des revenus; mas 555 € par poste 50 % du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste : du montant de la prime régionale mas 175 € par poste, si majoration ne fonction des revenus; mas 555 € par poste 50 % to montant de la prime régionale mas 175 € par poste, si majoration ne fonction des revenus; mas 555 € par poste 25 % 125 € referral à charge 50 % to 155 € referral à charge s' connommation pecifique de fineige primare 2 \$ \$ Wilhim'r fan 37 % € 125 € referral à charge 126 % 126 € referral à charge 106 € 106 % 500 € 106 € 106 € 100 €	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme	jesuli et vendredi Jean François GERIZINS le landi et le mercii de 48h 18 di le mardi, jesuli et vendredi de 90h Thibault DELCORDE Placal LENGIR Walter JORS Lesile BOSSINORE Genetic DUY Michelle PERRIT Daniele SERRIT Martine GROGNARD	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecopasseur biso@outlook.com paacal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guernin.dv@terlanv.be machelle.perre@commune-value-sur-sura be danielle.sbret@commune-value-sur-sure.be	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 9/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	onime à l'amélioration tous les 6 ann. cumulble avec la prime à mailleoration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enmelble rénovation/arbat ou énergie/Arbat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 ans [740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achas/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 5"esplembe 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 1"janvier 2016 Ok si prime régionale accordée	http://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/laxees-primes/haxee https://www.terlians.tel/-00-00-search-able/hat-primes https://www.terlians.tel/-00-00-search-able/hat-primes http://www.velataim.be/vie-contiquation/orienment/brimes-communities http://www.velataim.be/vie-contiquation/orienment/brimes-communities http://www.velataim.be/vie-contiquation/orienment/brimes-communities http://www.velataim.be/vie-contiquation/orienment/brimes-communities
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville 40 Tintigny 41564 Vaux-tur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.sainte.gry.be	Firme a la construction of un habitation Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction Firme a construction Firme a construction Firme design pour footistion tool, mur, soil Firme design pour la placement of sin chauffer eau solaire Firme de la refrontation Firme a la refrontation Firme a la construction Firme a la construction Firme pour l'solation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Firme pour l'solation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaliques Firme pour l'solation thermique du toit Frime pour l'solation thermique des murs Frime pour l'solation of un chauffe engales pour le membres des murs Frime pour l'solation thermique des murs	1 000 6 + 50 £ related is change (60 & partic do éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (inumi des primes : mas 75 % investionements) 80 % du montant de la prime régionale : mas 175 € par poste : maniparisation en foundaire : mas 155 € par poste	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	orime à l'amélioration tous les 6 ann. cumulable avec la prime à Pamélioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un eniemble rénovation/achat ou énergie/achat et par S ans, mas 500 €/logement/s ans (740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures aus "s'explemère 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures aus "s'aprimer d'urbanisme postérieures aus "s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures au s'aprimer d'urbanisme postérieures	Into //www.tellin.be/communel/procedures-administratives-bases-primes/trases tatos silvenes licitarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime tatos //www.sicritarus-bei (8. di search 7 Search able licet-prime)
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville 40 Tintigny 41564 Vaux-tur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.saintegny.be http://www.vietsalm.be	Fine a la construction of une habitation Fine a la construction of un bapement Fine a la construction of un bapement Fine a la reduction of un bapement Fine a la reduction of un bapement Fine a la reduction of un bapement Fine a foreign bour flooring of under the construction Fine denergie pour Flooring of under the construction Fine denergie pour Flooring of under the construction Fine a fareign Fine pour Finolation de panneaus solaires thermiques ou photovortaiques Fine pour Finolation thermique du toot Fine pour Finolation thermique du toot Fine pour finolation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation of un chamité neau solaire Fine pour la restalation de panneaus solaires thermiques Fine a fareign Fi	1 000 6 + 50 £ related is change (60 & partic do éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 200 % prime régionale, mas 1500 € (inumi des primes : mas 75 % investionements) 80 % du montant de la prime régionale : mas 175 € par poste : maniparisation en foundaire : mas 155 € par poste	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	onime à l'amélioration tous les 6 ann. cumulble avec la prime à mailleoration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enmelble rénovation/arbat ou énergie/Arbat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 ans [740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achas/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 5"esplembe 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 1"janvier 2016 Ok si prime régionale accordée	1850 //www.tellin.be/commune/stocedures-administratives-bases-primes/base 1860s //www.tellin.be/commune/stocedures-administratives-bases-primes/base 1860s //www.stochus.be/commune/stocedures-administratives-bases-primes/bases-bases-primes/bases-bases-primes/bases-bases-primes/bases-bases
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville 40 Tintigny 41564 Vaux-tur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.saintegny.be http://www.vietsalm.be	Finne à la construction d'un habitation Finne à la construction d'un beginnet Finne à la construction d'un beginnet Finne à la construction d'un beginnet Finne à la construction Finne à la construction Finne de la construction Finne de la construction Finne derigie pour l'audit d'eregélique Finne derigie pour l'audit d'eregélique Finne de la rénovation Finne à la rénovation Finne à la rénovation Finne à la renovation Finne à la construction Rome à l'arbitation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Finne à la construction Finne à la construction Finne à la construction Finne à la construction Finne à l'arbitation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Finne à la construction Finne pur l'apublishe de panneaux solaires thermiques Finne pur l'apublishe de panneaux solaires photovoltaiques Finne à l'apublishe de panneaux solaires photovoltaiques Finne à l'apublishe de la construction Finne à l'apublishe de la forsibilitie de panneaux solaires photovoltaiques Finne à l'apublishe de la construction de la construct	1 000 € + 50 € related in change (0.0 € a part on delime) 477,99 € (450 indexes change fevrier) 200 % prime rigidinate, max 1500 € (sumul des primes - max 75 % investissements) 30 % ou montant de la prime regionale max 175 € par poste - maximisation en forcettion des revenus : max 555 € par poste 50 % ou montant de la prime rigidinate. 130 % ou montant de la pri	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	Into //www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/taxe Into s.//www.tintons-be/18. disearch/?Searchable/Text-prime Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring- Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring- Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring- Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring- Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring- Into s//www.visitalen.be/se-primes-et-ferring-
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville 40 Tintigny 41564 Vaux-tur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.saintegny.be http://www.vietsalm.be	Fine a la construction of un beneficial from the format all construction of un beneficial format all construction of un beneficial format all construction of un beneficial format and the format all construction of un format and the	1000 6 + 50 £ f entert at sharper (60 & partie du éleme) 477,99 € (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, mai 1500 € (sound des prime régionale mais 175 € par poste : maiorisation en forciton des revenus; mais 555 € par poste 50 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par audit 100 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par poste 50 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par audit 100 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par poste 100 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par poste 100 % de monitant de la prime régionale, mais 150 € par poste 100 % de monitant de la prime régionale mais 175 € par poste si maioristion effonction des revenus; mais 550 € par poste 100 % 100 € 155 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € 150 € (réfis à charge 100 € 150 € € 100 € (réfis à charge 150 € mais 150 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réf supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réf supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réf supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 100 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (réfis supplementaire - 500 € mais 100 € (priqu'à 4 m² + 15 € (priqu'	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	onime à l'amélioration tous les 6 ann. cumulble avec la prime à mailleoration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un enmelble rénovation/arbat ou énergie/Arbat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 ans [740 € si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achas/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 5"esplembe 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 1"janvier 2016 Ok si prime régionale accordée	Into //www.tellin.be/commune/procedures-administratives-hazes-primes/haze tattos //www.tellin.be/dd dl.enerch/Searchatde/Bast-prime tattos //www.tellin.be/dd dl.enerch/Searchatde/Bast-prime tatto //www.velatadm.be/dd-primes-administratives-communales Tatto //www.velatadm.be/dd-primes-et-Sen/des/Yanga-
35 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Teilin 39 Tenneville 40 Tintigny 43564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.saintegny.be http://www.vietsalm.be	Firme a la construction of up habitation Firme a la construction of up logement Firme a la construction of up logement Firme a la schalation of un logement Firme denging poor l'adultation of un un un logement Firme denging poor l'adultation of un un un logement Firme denging poor l'adultation of un un un logement Firme denging poor l'adultation Firme a la construction Firme a la construction Firme a la construction Firme pour l'adultation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Firme pour l'adultation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Firme pour l'adultation de la construction Firme pour l'adultation d'un saudit d'energétique Firme pour l'adultation d'un saudit d'energétique Heat Firme pour l'adultation d'un saudit d'energétique Heat Firme pour l'adultation d'un saudit d'energétique Heat Firme a l'adultation d'un saudit d'energétique Heat Firme a l'adultation d'en panneaux solaires thermiques Firme a l'adultation de panneaux solaires thermiques Firme a l'adultation d'en saudit d'energétique	100 6 + 50 £ f enter la charge (63 € partir du éleme) 477,90 € (450 indexés charge (6x14) 100 % prime régionale, max 1500 € (crum) des primes; max 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale max 175 € par poste, la malatration en frection des revenus; max 505 € par poste 550 % du montant de la prime régionale max 175 € par solt du montant de la prime régionale max 175 € par poste, de montant de la prime régionale max 175 € par poste, de montant de la prime régionale max 175 € par poste, de montant de la prime régionale max 175 € par poste, de montant de la prime régionale si consommation spécifique é ficereige primars 2 ± 5 € White/lan 50 € ± 125 € (reflat à charge si consommation spécifique é ficereige primars 2 ± 5 € White/lan 1 ± 506 € ± 505 € (reflat à charge = 500 € ± 15 € White/lan 1 ± 506 € ± 505 € (reflat à charge = 500 € max 500 € (parqu'à en n'est 54 firm's signifierant air conditions) 300 € (parqu'à en n'est 54 firm's signifierant air conditions) 500 € 2 € (r)n', 2 € (r)n' si solution trainate et charge (conditions) 300 € (parqu'à en n'est 54 firm's signifierant air conditions) 500 € 2 € (r)n', 2 € (r)n' si solution par la coulisse 3 € (r)n' si solution par l'escritions 2 € (r)n' si solution par l'escritions 10 € (unité de le veré) si k 500 pour une equatement max 500 € 200 € 3	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecosasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelle.perrer@commune-vaus-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaus-sur-sure-be danielle.stbre@commune-vaus-sur-sure-be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	bato-//www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/taxe 1380x.//www.timfons-be/8-8/search/7-Searchable/find-online 1380x.//www.timfons-be/8-8/searchable/find-online 200x.//www.timfons-be/8-searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfon.be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfons-be/8-mens-et-Searchable/find-online 200x.//www.timfons-be/8-m
35 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Teilin 39 Tenneville 40 Tintigny 43564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640	http://www.saint-ieger.be http://www.sainte-ode.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tenneville.be http://www.tenneville.be http://www.saintegny.be http://www.vietsalm.be	Fine a la construction of un beneficial from the format all construction of un beneficial format all construction of un beneficial format all construction of un beneficial format and the format all construction of un format and the	1 000 6 + 50 £ related is change (60 £ a partir du éleme) 477,99 € (450 indexes change février) 200 % prime régionale, mas 1500 £ (incum) des prime régionale mas 175 € par poste : mas 1500 £ (incum) des prime régionale mas 175 € par poste : mas 1500 £ (incum) des prime régionale mas 175 € par poste : mas 1500 £ par poste 50 % ou montant de la prime régionale, mas 150 € par poste 150 % ou montant de la prime régionale, mas 150 € par poste 150 % ou montant de la prime régionale, mas 150 € par poste mas 175 € par poste : maisoration no fonction des revenus : mas 555 € par poste mas 175 € par poste : par poste : maisoration no fonction des revenus : mas 555 € par poste 150 € + 155 € (réal a change s'oconocimostos pecifique de fineige primare 2 \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	jesudi et vendredei Jean François CEREDIS le bundi et le mercini de 48h 31d le mardi, jund et vendredi de 58h Thibault DELCORDE Pascal LENOIR Walter JORS Lesie BOSSNDORF Question OLY Michael REBEIT Daniele SBRET Martine GROGNARD mard et mercredi	061/21 04 69 061/21 04 69 061/21 04 69 064/36 61 36 064/45 00 53 061/25 001 061/25 001 061/25 001 060/29 28 28	ecopasseur biso@outlook.com pascal lenoiri@tellin.be urbanisme@tenneville.be guestin.ch@teringrv.be michelli.perrer@commun-vaux-sur-sur-be elsabeth.lignin@commune-vaux-sur-sure be danielle.stbre@commune-vaux-sur-sure be ecopasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	Intro //www.tellin.be/commune/procedures-administratives-haves-primes-have intros.//www.tellin.be/diseases-trafes-hade-filter-prime. Intro //www.tellin.be/diseases-trafe
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Yellin 39 Tenneville 40 Tintigny 41564 Vaux-tur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640 6690	http://www.saint-leger.be http://www.saint-leger.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.saint-ger.be http://www.saint-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur	Firme a la construction of use habitation Firme a la construction of use habitation Firme a la construction of use habitation Firme a la construction of un beginned Firme a la construction Firme pour l'isolation de gameaus solaires thermiques ou photovoltaiques Firme pour l'isolation thermique du tolt Firme pour l'isolation thermique du tolt Firme pour l'isolation d'un chauffe eau solaire Firme pour l'isolation of un chauffe eau solaire Firme a l'asolation of un chauffe eau solaire Firme a l'asolation d'un chauffe eau solaire Firme a l'asolation de gameaus solaires thermiques Firme a l'asolation de gameaus solaires sitements Firme a l'asolation thermique d'une habitation un'embalien envee Firme a l'asolation thermique d'une habitation un'embalien envee	1 000 6 + 50 £ related in change (0.0 & point on delime) 477,99 € (450) indexes change fevrier) 200 % prime rigiginate, max 1500 € (sumul des prime risgonale max 155 € par poste suspisation for foreit of the prime regionale max 155 € par poste suspisation foreit of the prime regionale max 155 € par poste suspisation foreit of the prime regionale 30 % du montant de la prime rigionale, max 150 € par poste 50 % du montant de la prime rigionale, max 155 € par poste 250 € restation max 155 € par poste suspisation 30 % du montant de la prime rigionale, max 155 € par poste 30 % 50 € restation de la prime rigionale max 155 € par poste suspisation foreit de la change si consommation specifique de foreign interval ± \$100 ft haritan 750 € + 155 € (refeat à change si consommation specifique de foreign interval ± \$100 ft haritan 750 € + 155 € (refeat à change si consommation selection de foreign interval ± \$100 ft haritan 126 € + 500 € (refeat à change si consommation selection de la prime rigionale de 248 à 1 240 € en foreidne de la bratien familiar et des travaus ri - conditions) Maxim 300 € paqui 4 m² + 15 € / m² supplémentaire - 500 € max 500 € 2 € (rm² - 15 € refeat et 4.5 € (rm² si solution par la coulisse 3.6 € (rm² si solution par l'existions 1.6 € (rm² si solution par l'existions 1.7 €	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	Jean François GERICIAS Jean François GERICIAS Je bundi et le mercini de stala 14 W murdi, jesulet et vendredi: de stala Thibaud DELCORDE Pascal LENOIR Watter JORIS Lesie BOSCHOORE Question DU, Michaele PERRET Daniele SERET Martine GROGIARD mard et mercredi Jean Ped STEVENIN	063/58 99 25 3 6 063/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 061/25 00 061/25	eccession bioghouflook.com pascal lenoir@telin.be urbanisme@tenneville.be guestio.com/@telin.be guestio.com/getriony.be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be daniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be deniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be eccepasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	bato //www.tellin.belccommunelprocedures-administratives/taxes-primes/taxe 1300 s.ll/www.tertions/bel/8/8/search/Searchable/Text-prime 1300 s.ll/www.tertions/bel/8/8/search/Searchable/Text-prime 1300 s.ll/www.telsiam.bel/se-costious/cost
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Tintgry 4564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640 6690	http://www.saint-leger.be http://www.saint-leger.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.saint-ger.be http://www.saint-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur	Firme a la construction of un benderien Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction Firme a la construction Firme a la construction Firme des construction Firme des construction Firme des construction Firme de la construction Firme de la construction Firme a la rehabilitation Firme a la rehabilitation Firme a la rehabilitation Firme de la construction Firme de la construction Firme de la construction Firme de la rehabilitation Firme pur la rehabilitation Firme pur la rehabilitation Firme pur la rehabilitation Firme pur l'audité deregétique Firme pur l'audité deregétique d'un logement neuf Firme pur l'audité deregétique d'un logement neuf Firme pur l'audité deregétique d'un logement neuf Firme pur l'auditation d'un chandré eau solaire Firme pur l'auditation de panneture solaires photovoltaiques Firme à l'auditation de panneture solaires photovoltaiques Firme à l'auditation de panneture solaires photovoltaiques Firme à l'auditation de murs Firme à l'auditation de murs Firme à l'auditation d'un c'handré Firme à l'auditation d'un c	1 000 € + 50 € / entert at change (63 € a partic du éleme) 477,99 € (450 indexés change février) 100 % prime régionate, mai 1500 € (count) des prime régionate mais 175 € par poste : si majoration ne foundre de la prime régionate mais 175 € par poste : si majoration nel foundre de la prime régionate mais 175 € par poste : si majoration nel foundre de la prime régionate mais 175 € par poste : si majoration nel foundre des revenus; mais 555 € par poste 30 % du monitant de la prime régionate mais 175 € par poste, si majoration nel foundre des revenus; mais 555 € par poste 30 % du monitant de la prime régionate mais 175 € par poste, si majoration nel foundre des revenus; mais 555 € par poste 30 % 1 5 5 € 175 € (refinat à change 50 % 1 5 5 € (refinat à change) si connommation selectifique é fémeré primare 2 \$5 WM/m²/an si connommation selectifique é fémeré primare 2 \$5 WM/m²/an si connommation selectifique é fémeré primare 2 \$5 WM/m²/an si connommation selectifique é fémeré primare 2 \$5 WM/m²/an 30 € (pisqu² 4 n² + 5 € n² vapplementaire - 500 € mais 30 € (pisqu² 4 n² + 5 € n² vapplementaire - 500 € mais 50 € 2 (4 m² 3 ½ 6 m² si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solution par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure, 1,8 € n² si solation par l'oculisse 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure l'inérieure 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure l'inérieure 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure l'inérieure 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure l'inérieure 30 € (m² 1 si solation par l'inérieure l'inérieure l'inérieure 30 € (m² 1	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	Jean François GERICIAS Jean François GERICIAS Je bundi et le mercini de stala 14 Memordi, jeundi et vendredi: de stala Thibaud DELCORDE Pascal LENOIR Watter JORIS Lenie BOSCHOORE Question DU, Michaele PERRET Daniele SERET Martine GROGIARD mand et mercredi Jean Ped STEVENINI	063/58 99 25 3 6 063/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 061/25 00 061/25	eccession bioghouflook.com pascal lenoir@telin.be urbanisme@tenneville.be guestio.com/@telin.be guestio.com/getriony.be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be daniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be deniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be eccepasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	Tatto //www.tellin.be/commune/procedures-administratives-taxes-primes/taxes tattos://www.fortony.be/18/8/search/7-Searchable/Test-prime tattos://www.fortony.be/18/8/search/7-Searchable/Test-prime tatto://www.searchable/test-primes-administratives-adminis
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenseville 40 Tintgny 4356 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640 6690	http://www.saint-leger.be http://www.saint-leger.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.saint-ger.be http://www.saint-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur	Finise à la construction d'un habitation Prime à la construction d'un benement Prime à l'acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, sol Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, sol Prime à l'acquisition d'un chaudife eau solaire Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation d'un de l'acquisition d'un logement neuf Prime pour l'isolation d'un sola frence solaire Prime pour l'isolation d'un sola frence solaire Prime pour l'isolation d'un solaire energiètique Prime à l'insolation d'un logement neuf Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques Prime à l'insolation d'un logement que de solaire Prime pour l'isolation de panneous solaires photovoltéques Prime à l'insolation d'un boute de schaleur Prime à l'insolation d'un pour de schaleur Prime à l'insolation d'un pour de schaleur	100 C + 50 E f enter to sharper (63 E a partic du éleme) 477,90 E (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, max 1500 E (around des primes : max 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale si consommation spécifique d'énergie primaire 2 15 WM/ler/lan 30 C + 125 C (enter la charge = 100 C L si S WM/ler/lan 1 120C + 100 E (enter la charge = 100 C L moits de 35 mai 1 c conditions) de 24 d 3 1 250 E en fonction de la Mariantor familiale et des traineur le conditions) 300 E (parqu'à 4 m² + 15 E Miller 300 E (parqu'à 4 m² + 15 E Miller 2 A E/m² 3 biolation par l'étiene. 1 A E/m² si solution par la coulisse 3 E/m² 1 S WM/ler/lan 2 A E/m² 3 biolation par l'étiene. 1 A E/m² si solution par la coulisse 3 E/m² 1 S WM/ler/lan 10 C (punité de la well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 E 200 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 C (miller de well's la K. Olip our une solution 1500 C max 200 C (miller de biothation 1000 C max 200 C (mill	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	Jean François GERICIAS Jean François GERICIAS Je bundi et le mercini de stala 14 Memordi, jeundi et vendredi: de stala Thibaud DELCORDE Pascal LENOIR Watter JORIS Lenie BOSCHOORE Question DU, Michaele PERRET Daniele SERET Martine GROGIARD mand et mercredi Jean Ped STEVENINI	063/58 99 25 3 6 063/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 061/25 00 061/25	eccession bioghouflook.com pascal lenoir@telin.be urbanisme@tenneville.be guestio.com/@telin.be guestio.com/getriony.be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be daniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be deniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be eccepasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	http://www.tellin.be/communel/procedures-administratives/kases-primes/haves https://www.terloom/kei/di-di-search/Searchable/Rot-prime https://www.terloom/kei/di-di-search/Searchable/Rot-prime https://www.telloom/kei/di-di-searchable/kei-primes-communales http://www.telloom/kei/di-searchable/kei-primes-communales http://www.telloom/kei/di-searchable/kei-primes-communales
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenseville 40 Tintgny 4356 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640 6690	http://www.saint-leger.be http://www.saint-leger.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.saint-ger.be http://www.saint-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur	Firme a la construction of un benderien Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction of un beginnent Firme a la construction Firme a la construction Firme a la construction Firme a la construction Firme descript pour Taudif descriptique Firme descript pour Taudif descriptique Firme descript pour Laudif descriptique Firme descript pour Laudif descriptique Firme des la reinvoition Firme a la reinvoition Firme a la reinvoition Firme a la reinvoition Firme de la reinvoition Firme de la reinvoition Firme de la reinvoition Firme pur l'audification de panneaux solaires thermiques ou photovoltaiques Firme pur l'audification de panneaux solaires thermiques Firme pur l'audification de panneaux solaires thermiques Firme pur l'audification de panneaux solaires solaires Firme pur l'audification de l'audification de la construction Firme pur l'audification de l'audification de la construction Firme pur l'audification d'un chaufif en eau solaire Firme pur l'audification d'un chaufif en eau solaires Firme l'a l'audification d'un chaufif en eau solaires Firme a l'audification d'un chaufif en eau solaires Firm	1 000 6 + 50 £ reletant à charger (60 £ a partir du éleme) 477,99 £ (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, mas 1500 £ (numul des prime régionale mas 1500 £ (numul des prime régionale) 30 % du montant de la prime régionale mas 150 £ par potité 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 £ par potité 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 £ par potité 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 £ par audit 50 % du montant de la prime régionale, mas 150 £ par audit 50 % du montant de la prime régionale mas 175 £ par potité 50 % et 155 £ (reletant à charge 50 £ et 155 £ (reletant à charge 150 £ et 150 £ (reletant à charge 150 £ 50 £ 50 £ 60 £ 60 £ 60 £ 60 £ 60 £	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	Jean François GERICIAS Jean François GERICIAS Je bundi et le mercini de stala 14 Memordi, jeundi et vendredi: de stala Thibaud DELCORDE Pascal LENOIR Watter JORIS Lenie BOSCHOORE Question DU, Michaele PERRET Daniele SERET Martine GROGIARD mand et mercredi Jean Ped STEVENINI	063/58 99 25 3 6 063/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 061/25 00 061/25	eccession bioghouflook.com pascal lenoir@telin.be urbanisme@tenneville.be guestio.com/@telin.be guestio.com/getriony.be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be daniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be deniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be eccepasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	ontime à l'amélioration tou les faism. cumubble avec la prime à mailloration. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble révolution/achts du énergie/achts et par 5 ans, mas 500 €/logement/5 aux primes par logement pour un ensemble tenovation/achts du énergie/achts et par 5 ans, mas 500 €/logement/5 aux primes par logement de l'aux primes à l'acquerir entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble révolution/achts du énergie/acht et par 5 ans, mas 500 €/logement/5 aux primes par formes de notion des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime schaf/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures aux 3"septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures aux 3"septembre 2006 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (sauf photovoltaique et régulation thermique) Pour des bilitiments de plus de 10 ans	Tatip //www.tellin.be/commune-procedures-administratives/laxes-primes/laxes (attos://www.tericians.be/iii iii seasch/75easchable/laxe-commu- (attos://www.tericians.be/iii seasch/75easchable/laxe-commune- (attos://www.tellindin.be/iii sossificulation/oncement/primes-communales- (atto://www.selninto.be/iii sossificulat
36 Saint-Léger 37 Sainte-Ode 38 Tellin 39 Tenneville 40 Trottgry 41564 Vaux-sur-Sûre	6747 6680 6927 6970 6730 6640 6690	http://www.saint-leger.be http://www.saint-leger.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.tellin.be http://www.saint-ger.be http://www.saint-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur-sur	Finise à la construction d'un habitation Prime à la construction d'un benement Prime à l'acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime acquisition d'un logement Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, sol Prime de nergie pour l'acquisition toit, mur, sol Prime à l'acquisition d'un chaudife eau solaire Prime à la rénovation Prime à la construction Prime à la construction Prime à la construction Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques ou photovoltaliques Prime pour l'isolation d'un de l'acquisition d'un logement neuf Prime pour l'isolation d'un sola frence solaire Prime pour l'isolation d'un sola frence solaire Prime pour l'isolation d'un solaire energiètique Prime à l'insolation d'un logement neuf Prime pour l'isolation de panneous solaires thermiques Prime à l'insolation d'un logement que de solaire Prime pour l'isolation de panneous solaires photovoltéques Prime à l'insolation d'un boute de schaleur Prime à l'insolation d'un pour de schaleur Prime à l'insolation d'un pour de schaleur	100 C + 50 E f enter to sharper (63 E a partic du éleme) 477,90 E (450 indexés chaque février) 100 % prime régionale, max 1500 E (around des primes : max 75 % investionements) 30 % du montant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale max 175 E par gotte du moitant de la prime régionale si consommation spécifique d'énergie primaire 2 15 WM/ler/lan 30 C + 125 C (enter la charge = 100 C L si S WM/ler/lan 1 120C + 100 E (enter la charge = 100 C L moits de 35 mai 1 c conditions) de 24 d 3 1 250 E en fonction de la Mariantor familiale et des traineur le conditions) 300 E (parqu'à 4 m² + 15 E Miller 300 E (parqu'à 4 m² + 15 E Miller 2 A E/m² 3 biolation par l'étiene. 1 A E/m² si solution par la coulisse 3 E/m² 1 S WM/ler/lan 2 A E/m² 3 biolation par l'étiene. 1 A E/m² si solution par la coulisse 3 E/m² 1 S WM/ler/lan 10 C (punité de la well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 E 200 C (miller de well's la K. Olip our une reason unifamiliale 5 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 C (miller de well's la K. Olip our une spapement max 1500 C (miller de well's la K. Olip our une solution 1500 C max 200 C (miller de biothation 1000 C max 200 C (mill	Urbanisme Urbanisme Logement Energie Urbanisme Urbanisme Urbanisme Ecopasseur	Jean François GERICIAS Jean François GERICIAS Je bundi et le mercini de stala 14 Memordi, jeundi et vendredi: de stala Thibaud DELCORDE Pascal LENOIR Watter JORIS Lenie BOSCHOORE Question DU, Michaele PERRET Daniele SERET Martine GROGIARD mand et mercredi Jean Ped STEVENINI	063/58 99 25 3 6 063/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 04 49 061/21 061/25 00 061/25	eccession bioghouflook.com pascal lenoir@telin.be urbanisme@tenneville.be guestio.com/@telin.be guestio.com/getriony.be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be elsabeth.ignism@commune-vasu-sur-sur-be daniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be deniels.sbret@commune-vasu-sur-sur-be eccepasseur@gmail.com	5/04/19 5/04/19 11/04/19 24/04/19 8/04/19 5/04/19	eté acceptée. pas de changements prévus pas de changements prévus	omme à l'amélioration tos les 6 ans. cumubble evet la prime à rémilioration cumubble vert la prime à rémilioration Ces primes ne sont accessibles qu'aux personnes qui viennent d'acquérir leur première habitation et ne sont pas liées aux primes régionales. Programme pour toute facture entre le 1/1/2019 au 31/12/2022 Max 2 primes par logement pour un ensemble rénovation/schut ou énergie/achat et par 5 ans, max 500 €/logement/5 (740 6 si majoration régionale en fonction des revenus) Attention conditions de revenus et délais à respecter pour prime achat/construction Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme antérieures au 1° septembre 2008 Ok si prime régionale accordée Pour les demandes de permis d'urbanisme postérieures au 3° prime 2008 Ok si prime régionale accordée Primes accordées uniquement si primes de la Région (aud Photovoltaique et régulation thermique)	http://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/taxes https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/taxes https://www.tellin.be/commune/procedures-administratives/taxes-primes/taxes https://www.velsaim.be/ce-postigue/environnement/primes-communaliss https://www.velsaim.be/ce-postigue/environnement/primes-communaliss https://www.velsaim.be/ce-postigue/environnement/primes-communaliss